



EAU POTABLE

RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC

2025

20 août 2026

Table des matières

CARACTERISATION TECHNIQUE DU SERVICE	3
01. Présentation du territoire desservi	4
02. Mode de gestion du service	5
03. Estimation de la population desservie	5
04. Nombre d'abonnés	5
05. Eaux brutes	6
A. Prélèvement sur les ressources en eau	6
B. Achats d'eau brute	9
C. Suivi de la qualité des eaux brutes	10
06. Eaux traitées	21
A. Bilan des volumes mis en œuvre dans le cycle de l'eau potable en 2025	21
B. Production	21
C. Achats d'eaux traitées	22
D. Volumes vendus au cours de l'exercice	22
E. Autres volumes	22
F. Volume consommé autorisé	23
G. Suivi de la qualité des eaux traitées	23
H. Suivi de la qualité des eaux distribuées	24
I. Linéaire de réseaux de desserte (hors branchements)	24
TARIFICATION DE L'EAU ET RECETTES DU SERVICE	25
01. Modalités de tarification	26
02. Facture d'eau type (D102.0)	27
03. Recettes	28
INDICATEURS DE PERFORMANCE	29
01. Qualité de l'eau (P101.1 et P102.1)	30
02. Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux (P103.2B)	30
03. Indicateurs de performance du réseau	32
A. Rendement du réseau de distribution (P104.3)	32
B. Indice linéaire des volumes non comptés (P105.3)	33
C. Indice linéaire de pertes en réseau (P106.3)	33
D. Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable (P107.2)	33
04. Indice d'avancement de protection des ressources en eau (P108.3)	34
FINANCEMENT DES INVESTISSEMENTS	35
01. Branchements en plomb	36
02. Montants financiers	36
03. État de la dette du service	37
04. Amortissements	37
05. Présentation des projets à l'étude en vue d'améliorer la qualité du service à l'utilisateur et les performances environnementales du service	38
06. Présentation des programmes pluriannuels de travaux adoptés par l'assemblée délibérante au cours du dernier exercice	39
ACTIONS DE SOLIDARITE ET DE COOPERATION DECENTRALISEE DANS LE DOMAINE DE L'EAU40	
01. Abandons de créance ou versements à un fonds de solidarité (P109.0)	41
02. Opérations de coopération décentralisée (cf. L 1115-1-1 du CGCT)	41
TABLEAU RECAPITULATIF DES INDICATEURS	42
OPERATIONS DE MAINTENANCE	44
01. Nettoyage des réservoirs	45
02. Interventions sur les équipements et renouvellement	45
NOTE D'INFORMATION DE L'AGENCE DE L'EAU RHONE MEDITERRANEE CORSE	46

The header features a teal background with a large, stylized white number '01' on the left. To the right of the number is a faint, abstract graphic in a lighter shade of teal, consisting of overlapping circles and a cross-like shape.

01

CARACTERISATION TECHNIQUE DU SERVICE

01. Présentation du territoire desservi



Le service est géré au niveau ☐ communal
☒ intercommunal

— Nom de la collectivité : COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE LA COTIERE A MONTLUEL (3CM)

— Nom de l'entité de gestion : eau potable

— Caractéristiques (commune, EPCI et type, etc.) : Communauté de communes à fiscalité propre

— Compétences liées au service :

	Oui	Non
Production	☒	☐
Protection de l'ouvrage de prélèvement	☒	☐
Traitement	☒	☐
Transfert	☒	☐
Stockage	☒	☐
Distribution	☒	☐

— Territoire desservi (communes adhérentes au service, secteurs et hameaux desservis, etc.) : Balan, Bressolles, Béligneux, Dagneux, La Boisse, Montluel, Pizay, Sainte-Croix

— Existence d'une CCSPL ☐ Oui ☒ Non

— Existence d'un schéma de distribution ☒ Oui, date d'approbation* : ☐ Non
au sens de l'article L2224-7-1 du CGCT

— Existence d'un règlement de service ☒ Oui, date d'approbation* : 04/07/2024. ☐ Non

— Existence d'un schéma directeur ☒ Oui, date d'approbation* : 18/10/2019 ☐ Non

La compétence eau potable (distribution) a été transférée à la 3CM le 1^{er} janvier 2020. Auparavant celle-ci relevait des communes.

* Approbation en assemblée délibérante

02. Mode de gestion du service



Du 1er janvier au 30 juin 2024, le service était exploité en :

- Régie avec prestations de service sur les communes de Bressolles, Dagneux, La Boisse, Montluel, Pizay et Sainte-Croix,
- Délégation de service public sur les communes de Béligneux et Balan.

Depuis le 1er juillet 2024, le service est exploité en délégation de service public sur les 8 communes.

La commune de Niévroz appartient au SIE Thil Niévroz, géré en délégation de service public.

03. Estimation de la population desservie



Est ici considérée comme un habitant desservi toute personne – y compris les résidents saisonniers – domiciliée dans une zone où il existe à proximité une antenne du réseau public d'eau potable sur laquelle elle est ou peut être raccordée.

Le service public d'eau potable dessert 24 239 habitants au 31/12/2025.

04. Nombre d'abonnés



Les abonnés domestiques et assimilés sont des termes utilisés pour désigner des personnes ou des activités qui utilisent de l'eau de manière similaire à celles qui vivent dans des logements domestiques.

Le service public d'eau potable dessert 9 883 abonnés au 31/12/2025 (parc de 10 038 compteurs actifs identifiés, dont 8 571 équipés en télérelève).

La répartition des abonnés par commune est la suivante :

Commune	Nombre d'abonnés au 31/12/2024	Nombre d'abonnés au 31/12/2025
Balan	825	824
Bressolles	435	441
Béligneux	1 249	1 272
Dagneux	2 149	2 188
La Boisse	1 432	1 468
Montluel	3 068	3 065
Pizay	375	391
Sainte-Croix	234	234
Total	9 767	9 883

La densité linéaire d'abonnés (nombre d'abonnés par km de réseau hors branchement) est de 48.4 abonnés/km au 31/12/2025.

Le nombre d'habitants par abonné (population desservie rapportée au nombre d'abonnés) est de 2,45 habitants/abonné au 31/12/2025.

La consommation moyenne annuelle par abonné est de 175 m³/abonné au 31/12/2025 (contre 138 en 2024).

05. Eaux brutes

A. Prélèvement sur les ressources en eau



Le service public d'eau potable prélève 2 475 867 m³ pour l'exercice 2025 (2 192 250 m³ pour l'exercice 2024).

Ressource et implantation	Nature de la ressource	Débits nominaux ⁽¹⁾	Volume prélevé durant l'exercice 2024 en m³	Volume prélevé durant l'exercice 2025 en m³	Variation en %
Puits de Chânes	Eau souterraine Nappe des alluvions du Rhône	1300 m³/j	258 020	345 521	33.9%
Source de la Pyre*	Eau souterraine Nappe des cailloutis Pliocène de la Dombes	55 m³/h	0	0	0%
Source de Creux Mulet	Eau souterraine Nappe des cailloutis Pliocène de la Dombes	Débit maximal	42750	65 244	52.6%
Source de La Boisse n° 3	Eau souterraine Nappe des cailloutis Pliocène de la Dombes	Débit maximal	77 804	32 962	-57.6%
Source de Jurieux	Eau souterraine Nappe des cailloutis Pliocène de la Dombes	Débit maximal	42 750	65 244	52.6%
Puits de Pizay	Eau souterraine Nappe des cailloutis Pliocène de la Dombes	30 m³/h	50 146	51 054	1.8%
Puits de Sainte Croix	Eau souterraine Nappe des cailloutis Pliocène de la Dombes	2.5 l/s avec maximum de 250 m³/jour	152 943	171 352	12%
Puits de Balan	Eau souterraine Nappe des alluvions du Rhône	600 m³/h pendant 20h, soit 12 000 m³/jour	1 567 837	1 749 283	11.6%
Total			2 192 250	2 480 660	13.2%

(1) DEBITS ET DUREE DE PRELEVEMENT AUTORISES PAR L'ARRETE DE DUP (PRECISER LES UNITES). SI LA RESSOURCE NE NECESSITE PAS DE TRAITEMENT, LE VOLUME PRELEVE PEUT ETRE EGAL AU VOLUME PRODUIT)

*Du fait de la présence d'ESA métolachlore détectée en 2021 dans les eaux de la source de la Pyre au-dessus des normes sanitaires, il a été décidé que la source serait substituée par le puits de Chânes pour l'alimentation de la commune de Béligneux.

Pourcentage des eaux souterraines dans le volume prélevé : 100%.

A retenir :

Le Plan Eau, défini par le gouvernement suite à la sécheresse de 2022 et décliné dans les Plans de Bassin d'Adaptation au Changement Climatique (PBACC) des Agences de l'Eau, a fixé un **objectif de réduction de 10 % des prélèvements nationaux d'ici 2030** en mobilisant tous les acteurs soit **une diminution d'environ 200 000 m³ des prélèvements annuels sur le territoire de la 3CM** (année de référence = 2019 = 1 989 862 m³ prélevés sur l'ensemble des ressources).

Cet objectif de réduction de 10 % des prélèvements par rapport à l'année 2019 concerne chaque ressource. Cet objectif de sobriété hydrique est inscrit dans le Contrat Eau&Climat de la 3CM signé avec l'Agence de l'Eau, le Département et la Banque des Territoires en décembre 2025.

Sur la base des estimations d'évolution de la population, l'objectif de prélèvement sur la ressource en 2030 pour respecter le Plan Eau et le Contrat Eau&Climat est estimé à 2 147 212 m³.

✓ Puits de Balan :

En général, les volumes varient assez peu sur cette ressource d'une année sur l'autre à l'exception des années présentant des déficits pluviométriques importants comme en 2022.

Pour l'année 2025, 1 749 283m³ ont été comptabilisés à la station de production de Balan ce qui représente une augmentation de 13,2 % par rapport à 2024. Les prélèvements de cette UDI ont été fortement impactés par des fuites qui ont été réparées en 2026, ainsi que les fuites sur les groupes de comptage dans le cadre de la télérelève, et de volumes non comptabilisés. Le délégataire Eau Potable a été rencontré pour justifier cette dérive.

	2019	2021	2022	2023	2024	2025
Production en m³	1 416 473	1 542 088	1 612 769	1 477 939	1 567 837	1 749 283
Evolution n/n-1	0,6%	-0,2%	4,6%	-8.36%	6.1 %	13.2%

✓ Puits de Chânes

Le puits de Chânes a été transféré en 2020 à la 3CM. L'évolution de la production annuelle est présentée dans le tableau ci-dessous :

	2019	2021	2022	2023	2024	2025
Production Puits de Chânes en m³	102 130	196 926	249 990	245 687	258 020	345 521
Evolution Puits de Chânes n/n-1 (%)		23,4 %	26,9 %	-1,7 %	5 %	33.9%
<i>Production La Pyre en m³</i>	106 291	22 735	0	0	0	0
<i>TOTAL Chânes + La Pyre</i>	208 421	219 661	249 990	245 687	258 020	345 521

Les volumes produits au niveau du Puits de Chânes ont fortement augmenté entre 2020 et 2022 en raison de **la mise en sommeil de la source de la Pyre (présence d'ESA-Métolachlore) en mai 2021** et de la sécheresse en 2022. En 2023 et 2024, les volumes sont restés relativement stables.

Le volume prélevé à Chânes a très fortement augmenté en 2025 à cause d'une fuite importante identifiée et réparée fin 2025 et d'un abonné (syndic de copropriété) avec une fuite très importante sur le réseau privé. Le délégataire Eau Potable a été rencontré pour justifier cette dérive.

✓ Puits de Pizay

Le puits de Pizay a été transféré en 2009 à la 3CM. L'évolution de la production annuelle est présentée dans le tableau ci-dessous :

	2019	2021	2022	2023	2024	2025
Production en m ³	52 894	43 356	46 628	41 605	50 146	51 054
Evolution n/n-1	11,5%	-18%	7,5%	-10,8%	20.5 %	1.8 %

En 2019, une fuite représentant près de 20 m³/j a été détectée courant de l'été pouvant impacter le volume global produit sur l'année ; la consommation moyenne journalière étant comprise entre 100 et 120 m³/j. Cependant il s'est avéré en 2020 qu'une erreur de relève de compteur a eu lieu fin 2019 venant surestimer les volumes produits en 2019 et ainsi sous-estimer ceux produits en 2020.

Depuis 2020, une campagne de recherche de fuite est réalisée au début de l'été afin de détecter les éventuelles fuites existantes pour ne pas perdre d'eau dans un contexte de tension quantitatif extrême. En 2022, une légère fuite a été réparée dans ce cadre-là.

Du fait de la longueur des réseaux, une purge automatique (avec compteur équipé en télérelève) a été installée sur la commune de Pizay afin d'assurer une eau de qualité à tous les abonnés.

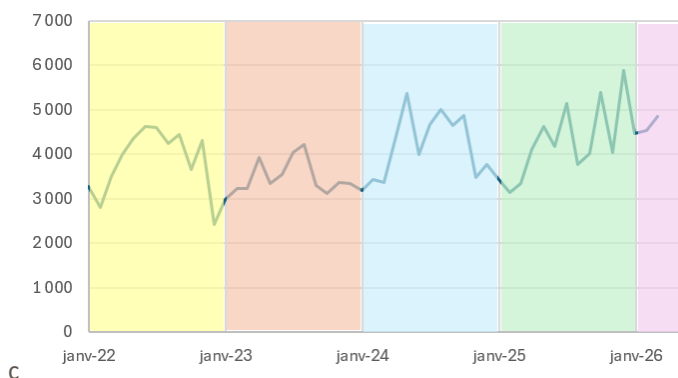
En 2021, il n'y a pas eu de tension quantitative sur la ressource de Pizay du fait de la météo. En 2022, malgré un épisode de sécheresse marqué à l'échelle du département, la ressource de Pizay n'a pas été sous tension quantitative.

Le volume prélevé en 2023 montre une baisse que l'on pourrait attribuer à une pluviométrie plus importante.

L'augmentation observée pour les années 2024 et 2025 n'a pas pu être expliquée par la recherche de fuites. A noter qu'il avait déjà été noté une grande variabilité des volumes prélevés dans les précédents RPQS depuis 2011.

Il s'agit d'un point de vigilance dans le suivi de l'exploitation.

Production à Pizay en m³/mois



✓ **Puits de Ste Croix :**

	2019	2021	2022	2023	2024	2025
Production en m³	158 495	169 972	187 647	162 035	152 943	171 352
Evolution n/n-1	-26,3%	-8,0%	10,4%	-13.65%	- 5.6 %	12 %

En 2022, plusieurs fuites ont été repérées et réparées durant l'été. Les volumes produits ont retrouvé leur stabilité en 2023. La production reste relativement stable depuis plusieurs années avec une moyenne autour de 170 000 m³.

✓ **Sources de La Boisse :**

Les eaux provenant des sources de Creux Mulet et Jurieux alimentent le réservoir du Haut Service. Le trop-plein de ce réservoir alimente le réservoir du Bas Service également alimenté par la source n°3. Le réservoir du Bas Service dispose également d'un trop-plein, qui renvoie au milieu naturel les eaux excédentaires. Le tableau suivant présente les volumes produits par les sources Haut Service (Creux Mulet et Jurieux) et la source n°3 (Bas Service), ainsi que les volumes annuels retournant au milieu naturel (trop-plein bas service).

Prélèvement en m³	2019	2021	2022	2023	2024	2025
Sources La Boisse Haut Service	108 138	73 695	116 299	87 782	85 501	130 488
Source La Boisse Bas Service	45 441	50 438	44 801	78 470	77 804	32 962
TOTAL	153 579	124 133	161 100	166 252	163 305	163 450
Evolution n/n-1	-22%	3%	30%	3%	-2 %	0.1 %
Trop-plein Bas Service	5 159	13 987	821	119	19	0
% par rapport au prélèvement total	4%	11%	0.5%	0.1 %	0.01 %	0

Depuis 2018, on note une baisse dans la production des sources de La Boisse, très marquée en 2019, 2020 et 2021. Cela correspond aux effets de la sécheresse observée ces dernières années.

Une interconnexion avec le réseau de Montluel permet d'alimenter le Haut Service de La Boisse pour faire le complément en période estivale et lors d'épisodes intenses de pluie qui rendent l'eau des sources turbide. Sur le bas service, il existe également une interconnexion mais avec le réseau du SIE Thil-Niévroz qui permet de faire le complément en période sèche.

Les réglages de l'ouverture et la fermeture de la vanne d'interconnexion de Montluel-La Boisse ont été revus et une nouvelle programmation a été mise en place pour fermer l'interconnexion avant que l'eau n'arrive au niveau du trop-plein du bas service. Ainsi depuis 2022, très peu d'eau a été comptabilisée dans ce trop-plein.

On note une augmentation des volumes produits par les sources en 2022 et 2023. Cette augmentation peut s'expliquer par une augmentation locale du niveau de la nappe alimentant ces sources et par une meilleure gestion de la vanne d'interconnexion Montluel-La Boisse.

Le volume global prélevé aux sources en 2025 est stable par rapport aux années précédentes.

B. Achats d'eau brute



Le service n'achète pas d'eau brute.

C. Suivi de la qualité des eaux brutes

Cadre réglementaire

Les paramètres mesurés et la fréquence des prélèvements sont précisés dans les arrêtés du 11 janvier 2007 modifiés par ceux du 30 décembre 2022, relatifs au programme de prélèvements et d'analyses du contrôle sanitaire ainsi qu'aux limites et références de qualité des eaux brutes et des eaux destinées à la consommation humaine.

Suivi de la qualité bactériologique :

Elle est évaluée par la recherche de germes dont la présence révèle une pollution d'origine fécale. La présence de ces germes témoigne d'un risque sanitaire microbiologique susceptible d'engendrer des pathologies. Entre 3 et 6 paramètres sont analysés pour évaluer la qualité bactériologique.

Suivi de la qualité physico-chimique :

La qualité physico-chimique de l'eau est déterminée par 4 grandes familles de paramètres :

- Examen physico-chimique (équilibre calco-carbonique, turbidité, conductivité, éléments minéraux, métaux, composés azotés, oxygène et matière organique)
- Composés organiques (HAP et COV)
- Pesticides
- Radioactivité

Le nombre de paramètres analysés varient selon le type d'analyse et la détection de nouvelles molécules ainsi que leurs métabolites peuvent intégrer les programmes de prélèvements suite à des campagnes nationales relatives aux polluants émergents dans l'eau potable.

Fréquences des prélèvements

La fréquence des prélèvements sur les eaux brutes est déterminée en fonction des volumes :

- Une analyse tous les 2 ans quand le débit est compris entre 100 et 1 999 m³/j (puits de Pizay, Chânes, Sainte-Croix et sources de la Boisse)
- 2 analyses par an quand le débit est compris entre 6 000 à 19 999 m³/j (puits de Balan)

Deux niveaux de qualité sont à respecter pour l'eau potable :

- **Les limites de qualité**, correspondent à la **conformité réglementaire** : pour différents paramètres bactériologiques (Entérocoques et Escherichia Coli,) ou physico-chimiques (arsenic, nitrates, nickel, plomb, ...), le Code de la Santé Publique fixe une valeur maximale. Un dépassement peut impliquer des restrictions de consommations et doit conduire à des solutions de mise en conformité de l'eau distribuée.
- **Les références de qualité**, correspondent à des **indicateurs établis à des fins de suivi des installations** de production, de distribution et **d'évaluation des risques pour la santé des personnes**. Ces valeurs du Code de la Santé Publique doivent être respectées en permanence mais concernent des paramètres bactériologiques (coliformes,) ou physico-chimiques (turbidité, fer, goût, température...) sans incidence sanitaire reconnue. L'eau n'est pas considérée comme non-conforme du point de vue sanitaire lors d'un dépassement de ces références. Toutefois des dépassements récurrents doivent conduire à proposer des solutions permettant d'éliminer le problème ainsi mis en évidence.

Cas des pesticides

La Directive européenne sur l'eau potable **limite le taux de pesticides individuels dits pertinents à 0,1 µg/L. La limite pour la quantité totale de pesticides** (c'est-à-dire la somme de tous les pesticides (Pesticides totaux) détectés ainsi que leurs produits de dégradation) est de **0,5 µg/L**. Ces limites sont basées sur le principe de précaution. Leur dépassement en cas de pesticides jugés « pertinent » génère une non-conformité réglementaire.

En cas de dépassement de cette limite, l'alimentation en eau peut être maintenue mais le suivi est renforcé.

Pour un certain nombre de molécules, il existe une **Valeur Sanitaire Maximale (VMAX)** qui définit le seuil maximal à ne pas dépasser pour que la santé du consommateur soit préservée. Si cette valeur est dépassée, l'alimentation en eau sera stoppée.



Pour les **métabolites non pertinents**, c'est la **valeur indicative**, fixée à **0,9 µg/L**, qui permet d'évaluer la qualité des EDCH et de gérer la présence de ces paramètres.

Depuis janvier 2021, de nouvelles molécules sont recherchées dans les ressources à savoir les **métabolites ou produits de dégradation du S-métolachlore** (ESA-métolachlore et OXA-métolachlore). En 2022, deux non-conformités à l'ESA-Métolachlore ont été constatées sur les ressources de La Boisse et de Pizay. Les non-conformités observées résultaient d'un dépassement en ESA-Métolachlore de la norme de 0,1 µg/L par substance individuelle de produit phytosanitaire. **Depuis octobre 2022**, la réglementation a évolué, et le ESA-métolachlore est désormais considéré comme un **métabolite non pertinent***.

Depuis octobre 2023, la recherche du **métabolite Chlorothalonil R471811** (molécule issue de la dégradation du chlorothalonil, fongicide interdit depuis 2020), est incluse dans tous les contrôles phytosanitaires. Cette **molécule, initialement classée comme pertinente**, a été détectée à plusieurs reprises en 2023 sur Pizay à des concentrations supérieures à la norme de 0.1µg/L. Elle a également été identifiée au niveau des sources de La Boisse et du puits de Sainte-Croix. **Depuis mai 2024**, la réglementation a évolué, et le chlorothalonil R471811 est désormais **considéré comme un métabolite non pertinent***.

Il est à noter que le **chlorothalonil R417888**, autre métabolite toujours **classé comme pertinent***, est intégré dans les contrôles de routine depuis janvier 2025.

*Evolutions réglementaires : cas des métabolites de pesticides et des polluants éternels

La Directive européenne sur l'eau potable limite le taux de pesticides individuels dits pertinents à 0,1 µg/L. La limite pour la quantité totale de pesticides (c'est-à-dire la somme de tous les pesticides (Pesticides totaux) détectés ainsi que leurs produits de dégradation) est de 0,5 µg/L.

Pour les métabolites de pesticides non pertinents, c'est la valeur indicative, fixée à 0,9 µg/L, qui permet d'évaluer la qualité des EDCH et de gérer la présence de ces paramètres.

Métabolites du S-Métolachlore

L'Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail (Anses) a été saisie le 24 novembre 2021 par la Direction générale de la santé (DGS) pour réexaminer le classement de la pertinence pour le métabolite ESA du S-métolachlore dans les eaux destinées à la consommation humaine (EDCH). **L'ANSES a remis son avis le 30/09/2022 en classant le métolachlore ESA comme un métabolite « non pertinent » pour les EDCH.**

Ainsi, à partir du 01/10/2022 les dépassements de la norme de 0.1µg/L observés sur le ESA-métolachlore ne sont donc plus considérés comme des non-conformités selon la réglementation en vigueur.

Néanmoins, l'arrêté du 30 décembre 2022 « modifiant l'arrêté du 11 janvier 2007 relatif aux limites et références de qualité des eaux brutes et des eaux destinées à la consommation humaine » introduit la notion de « **valeurs indicatives** » applicable aux métabolites « **non pertinents** » (dont le ESA-Métolachlore). La valeur indicative pour les composés non-pertinents a été fixée à 0,9 µg/l. Si cette valeur n'est pas respectée, le préfet peut demander de mettre en œuvre des mesures correctives s'il estime que la distribution présente un risque pour la santé des personnes.

Métabolites du Chlorothalonil

Comme pour l'ESA-Métolachlore en 2022, l'ANSES a réévalué la pertinence du **Chlorothalonil R471811** et a remis son avis **le 29/04/2024 en le classant comme un métabolite « non pertinent » pour les EDCH.**

Les dépassements de la norme de 0.1µg/L observés sur le Chlorothalonil R471811 ne sont donc plus considérés comme des non-conformités selon la réglementation en vigueur.

A noter que dans le même avis de l'ANSES, un autre métabolite du Chlorothalonil, le **R411788**, reste classé comme « **pertinent** ».

Cas des PFAS

Dans le cadre de la transposition de la directive européenne 2020/2184 du Parlement Européen et du Conseil du 16 décembre 2020 relative à la qualité des eaux destinées à la consommation humaine, la recherche de composés alkyl per et polyfluorés (PFAS) est rendue obligatoire dans le cadre du contrôle sanitaire à partir de janvier 2026. Compte-tenu de la présence potentielle ou avérée des PFAS dans les eaux, l'ARS a décidé d'intégrer dès 2024 la recherche de ces substances dans le contrôle sanitaire de l'eau de consommation dès lors qu'une situation à risque est portée à sa connaissance, et dans les contrôles de routine depuis mars 2025.

Suivi de la qualité des eaux brutes en 2025

Le tableau suivant récapitule les analyses réalisées sur les **eaux brutes** dans le cadre du contrôle sanitaire réglementaire et de l'autosurveillance réalisée par l'exploitant pour chaque ouvrage.

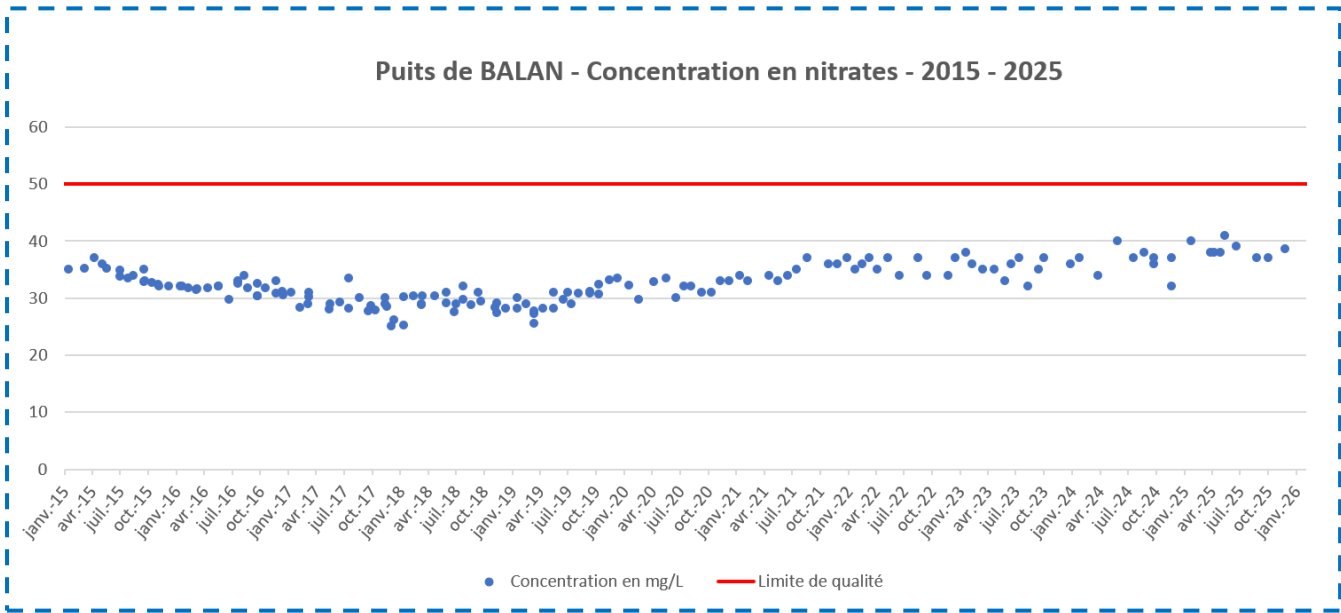
RESSOURCE	TYPE D'ANALYSE	NOMBRE D'ANALYSES REALISEES	NOMBRE D'ANALYSES CONFORMES	NOMBRE D'ANALYSES NON CONFORMES	% CONFORMITE
Puits de Balan	Bactériologique	2	2	0	100
	Physico-chimique	3	3	0	100
Puits de Chânes	Bactériologique	2	2	0	100
	Physico-chimique	2	2	0	100
Puits de Pizay	Bactériologique	1	1	0	100
	Physico-chimique	1	1	0	100
Puits de Ste Croix	Bactériologique	2	2	0	100
	Physico-chimique	2	2	0	100
Source de Creux Mulet La Boisse	Bactériologique	0	0	-	-
	Physico-chimique	2	2	0	100
Source de Jurieux La Boisse	Bactériologique	2	2	0	100
	Physico-chimique	2	2	0	100
Source n°3 La Boisse	Bactériologique	0	0	-	-
	Physico-chimique	0	0	-	-

L'ensemble des analyses bactériologiques et physico-chimiques réalisées sur les eaux brutes sont conformes à la réglementation en vigueur.

Zoom sur les concentrations en nitrates et pesticides dans les eaux brutes

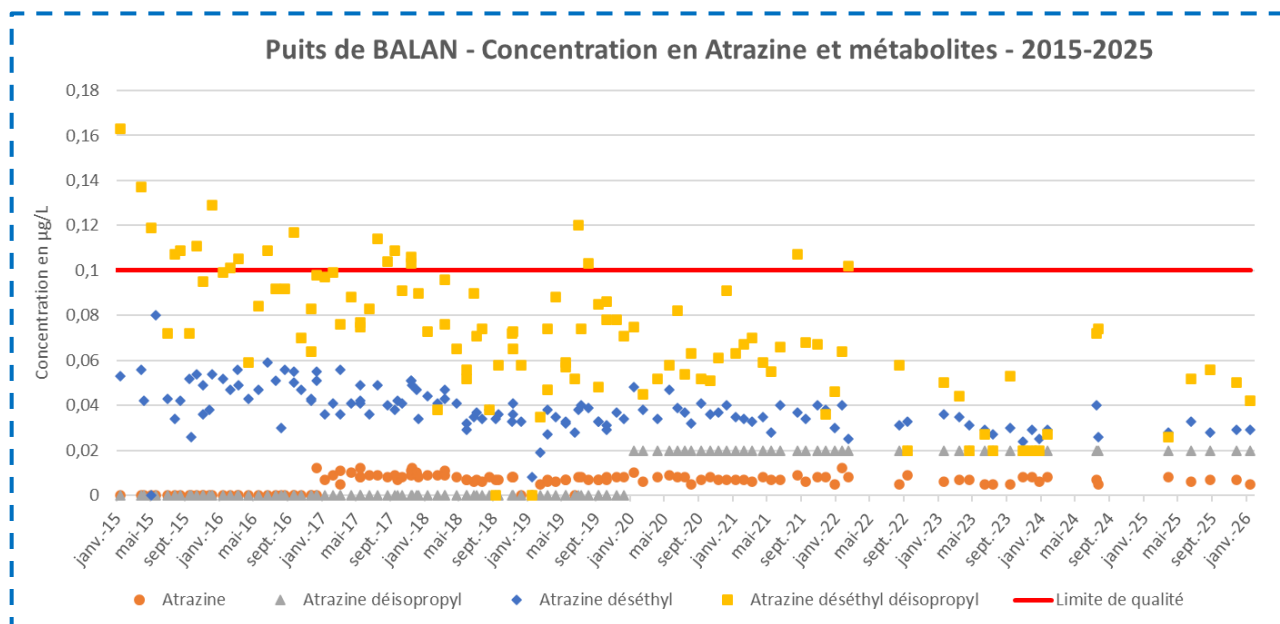
✓ Puits de Balan :

Le puits de Balan capte les eaux souterraines de la **nappe des alluvions du Rhône**.



Les teneurs en nitrates semblaient amorcer une baisse entre 2016 et 2019. **Depuis 2020**, on observe une **tendance à la hausse** qui restera à confirmer dans les années à venir. Les **concentrations en nitrates** restent

cependant inférieures à la limite de qualité (50 mg/L). La teneur moyenne en nitrates au puits de Balan entre 2015 et 2025 est de 32,4 mg/L. La teneur moyenne en nitrates mesurée en 2025 est de 37.7 mg/L contre 36.6 mg/L en 2024, 35,4 mg/L en 2023, 35.8 mg/L en 2022 et 34,2 mg/L en 2021.



Comme depuis début 2022, **aucun dépassement** n'a été constaté durant l'année 2025 pour le paramètre **atrazine et ses métabolites**.

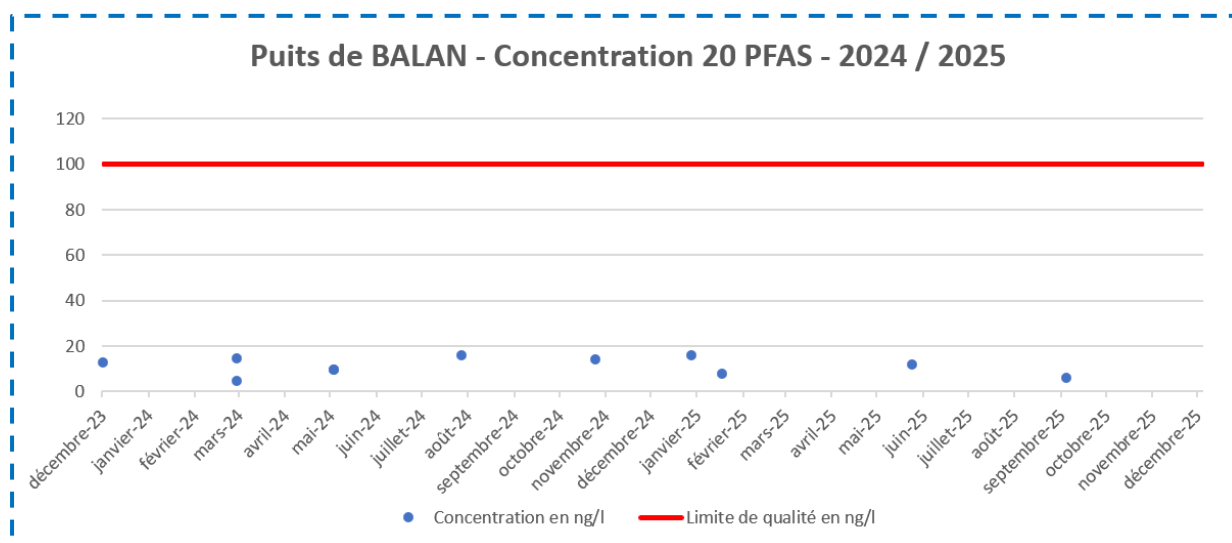
Aucune détection d'ESA-métolachlore n'a été observée sur le puits de Balan depuis 2021.

En revanche le **chlorothalonil R471811 (classé non pertinent depuis mai 2024)** est détecté depuis fin 2023 à des **concentrations qui restent très inférieures à la valeur indicative (0.9 µg/L)**. Sur 2025, **la concentration moyenne est de 0.135 µg/L**.

Le chlorothalonil R417888 (classé pertinent) n'est pas détecté sur le puits de Balan.

En raison de la présence en amont du puits de Balan d'un rejet de PFAS en sortie de station d'épuration du parc industriel de la Plaine de l'Ain, un **suivi renforcé a été mis en place au niveau du puits de Balan à partir de décembre 2023 (3 analyses par an sur les eaux brutes et 4 analyses par an au niveau de la production)**. En l'absence de non-conformité, celui-ci a été levé en avril 2025.

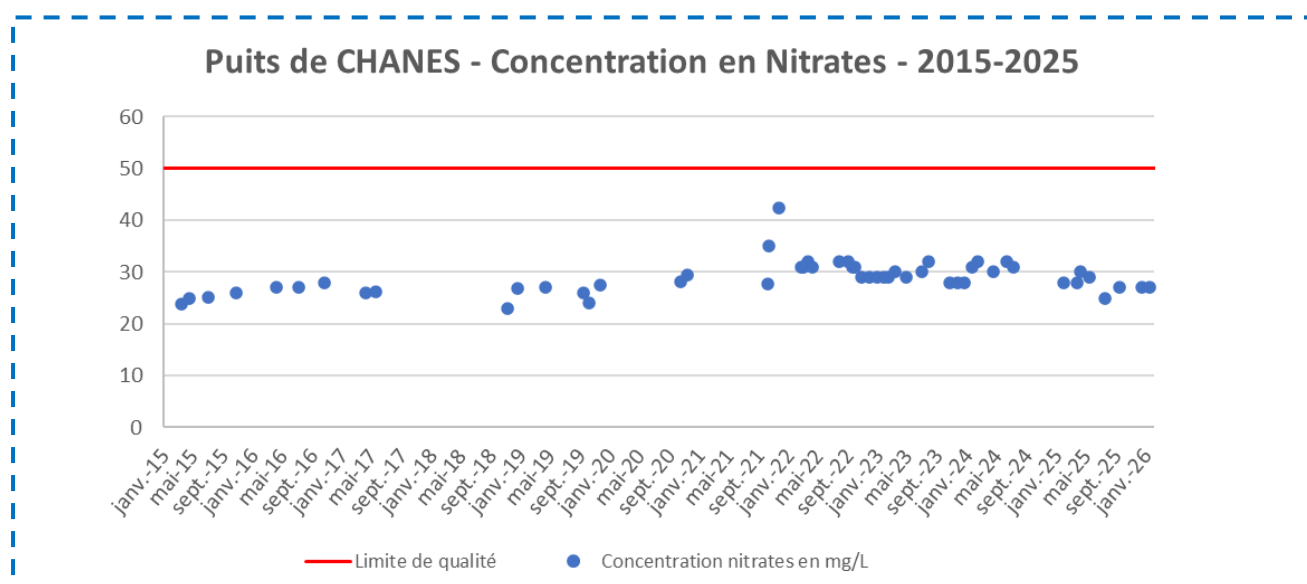
Les analyses PFAS effectuées au niveau du puits de Balan en 2024 et 2025 ont révélé la présence de ces molécules à une teneur extrêmement faible (**moyenne de 11 ng/L pour la somme de 20 PFAS** considérés comme substances préoccupantes) **bien en deçà de la limite de qualité (100 ng/L pour la somme de 20 PFAS)**.



Pour rappel, le **puits de Balan** est identifié comme **captage prioritaire** au titre du SDAGE et du Grenelle de l'Environnement au regard des **enjeux de préservation de la ressource contre les nitrates et pesticides**. Une charte d'engagement accompagnée d'un programme d'actions sur 5 ans a été signée le 20 mai 2015 par la 3CM, le SIE de Thil-Niévroz, l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse, le Conseil Départemental de l'Ain, la Chambre d'Agriculture de l'Ain, la Chambre des Métiers et de l'Artisanat de l'Ain et la Chambre de Commerces et d'Industries de l'Ain. Un avenant d'une durée de 2 ans a prolongé la charte jusqu'en 2021. A compter de 2022, la réalisation du bilan du programme d'actions a abouti au lancement d'une étude pour **l'élaboration d'une stratégie agricole et alimentaire territoriale**. Elle a pour objectif de répondre à de nombreux enjeux et notamment ceux du changement climatique et de la préservation de la quantité et de la qualité des ressources en eau. Cette étude, lancée en septembre 2022, a pour périmètre d'actions les aires d'alimentation des captages de Balan, Thil et Pizay. Elle s'est achevée **fin 2024 par la rédaction d'une trentaine de fiches actions mises en œuvre à partir de 2025**. Plusieurs actions, soutenues par l'Agence de l'eau Rhône-Méditerranée-Corse, sont conduites pour **accompagner les agriculteurs dans l'évolution de leurs pratiques afin de limiter la fuite des nitrates et des produits phytosanitaires vers les nappes**.

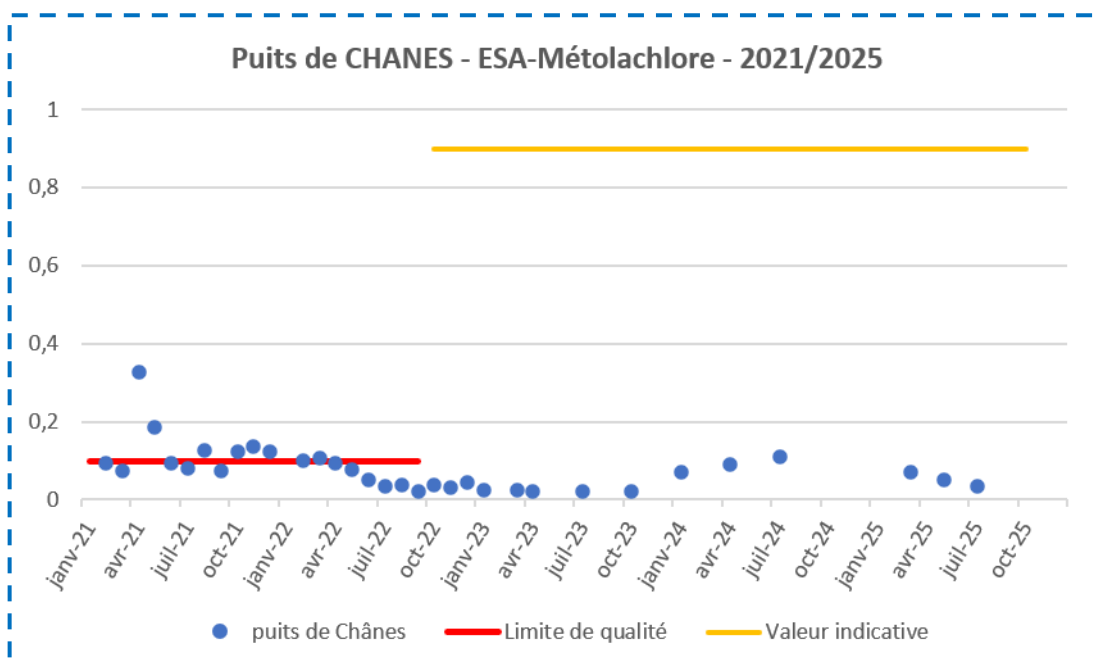
✓ Puits de Chânes :

Comme le puits de Balan, le puits de Chânes capte les eaux souterraines de la nappe des alluvions du Rhône.

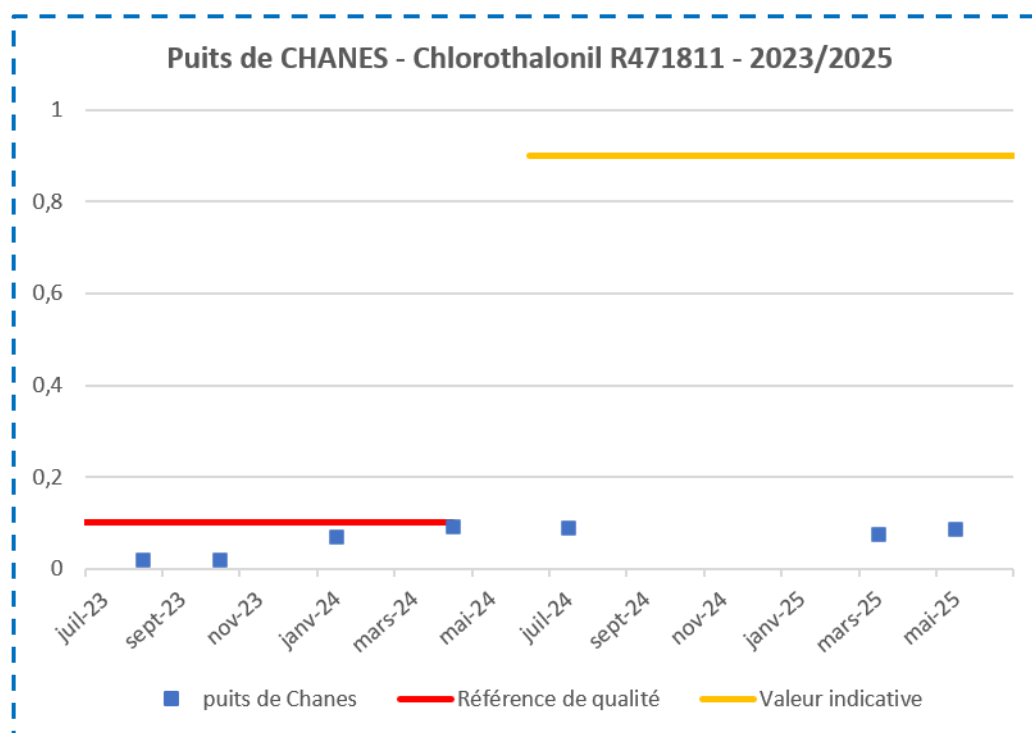


Les concentrations en **nitrates** au niveau du puits de Chânes sont stables. La teneur moyenne **en 2025 est de 27.71 mg/L** (31, 2 mg/L en 2024, 29.4 mg/L en 2023).

En 2021 et 2022, le **ESA-Métolachlore** a été détecté sur le puits de Chânes. Les concentrations auxquelles il est observé, sont en deçà de la valeur indicative de 0,9µg/L fixée par l'arrêté du 30 décembre 2022. Les concentrations, restées sous le seuil de détection de 0.02 µg/L en 2023, sont de **0.052 µg/L en 2025** (0.09 µg/L en 2024).



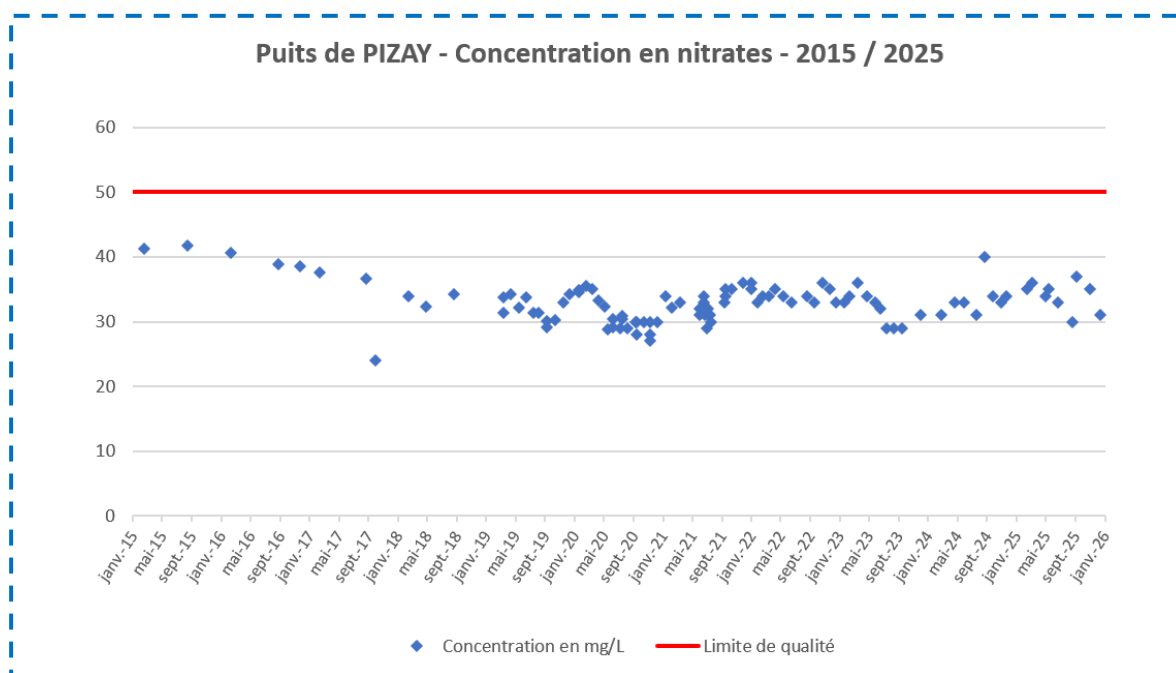
Les concentrations en **chlorothalonil R471811**, restées sous le seuil de détection de 0.02 µg/L en 2023, sont de **0.078 µg/L en 2025** (0.08 µg/L en 2024).



Une analyse PFAS a été réalisée en octobre 2025 et montre une concentration extrêmement faible (6 ng/L pour la somme des 20 PFAS / limite de qualité à 100 ng/L).

✓ Puits de Pizay

Le puits de Pizay, comme celui de Sainte-Croix et les sources de la Boisse, capte les eaux souterraines de la nappe des cailloutis de la Dombes.



Depuis 2010, on constate une augmentation progressive des teneurs en **nitrates** dans les eaux captées allant jusqu'à des valeurs maximales autour des 41 mg/L en 2015. Depuis 2016 les valeurs sont en légère baisse avec des fluctuations annuelles probablement liées à la pluviométrie.

En 2025, la moyenne des concentrations en nitrates est de 34 mg/L (33.6 mg/L en 2024, 32 mg/L en 2023, 34 mg/L en 2022).

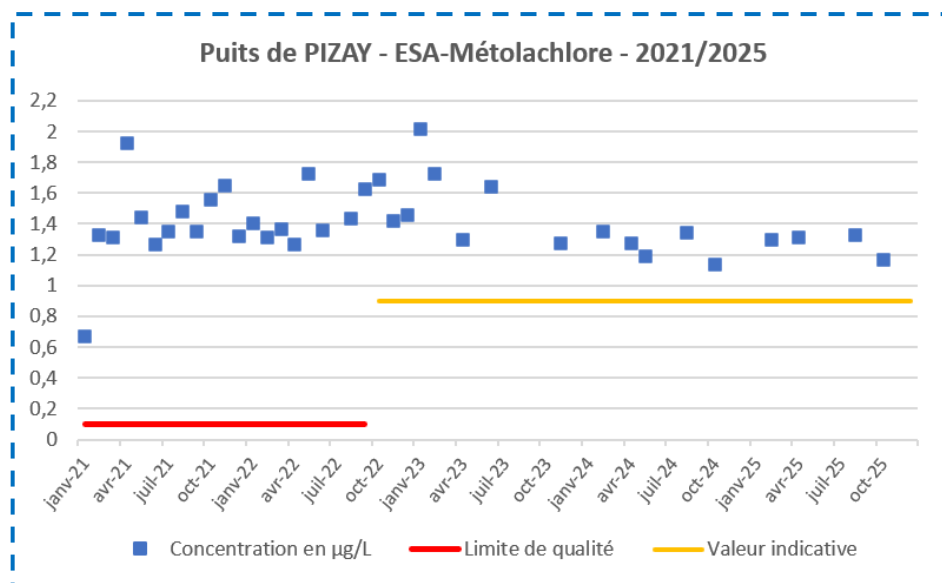
Contamination par les produits phytosanitaires

Le S-métolachlore, molécule phytosanitaire utilisée pour lutter contre les graminées annuelles et certaines dicotylédones dans les cultures de maïs, a été détectée au puits de Pizay, avec des dépassements fréquents du seuil réglementaire de 0.1µg/L entre 2015 et 2022. **Depuis 2023, aucun dépassement n'a été constaté pour cette molécule.**

Le **puits de Pizay** qui capte une source, résurgence de la nappe des cailloutis de la Dombes, est **très sensible aux périodes de sécheresse**. Lors des périodes pluvieuses, le puits est alimenté par l'infiltration au droit de la zone non saturée à proximité directe du puits et du drain captant la source, c'est-à-dire au droit du périmètre de protection immédiate. Une **datation de l'eau captée** a été réalisée et a montré une **eau d'âge moyen 40 ans**. Il s'avère donc que la **pollution au métolachlore est une pollution historique**.

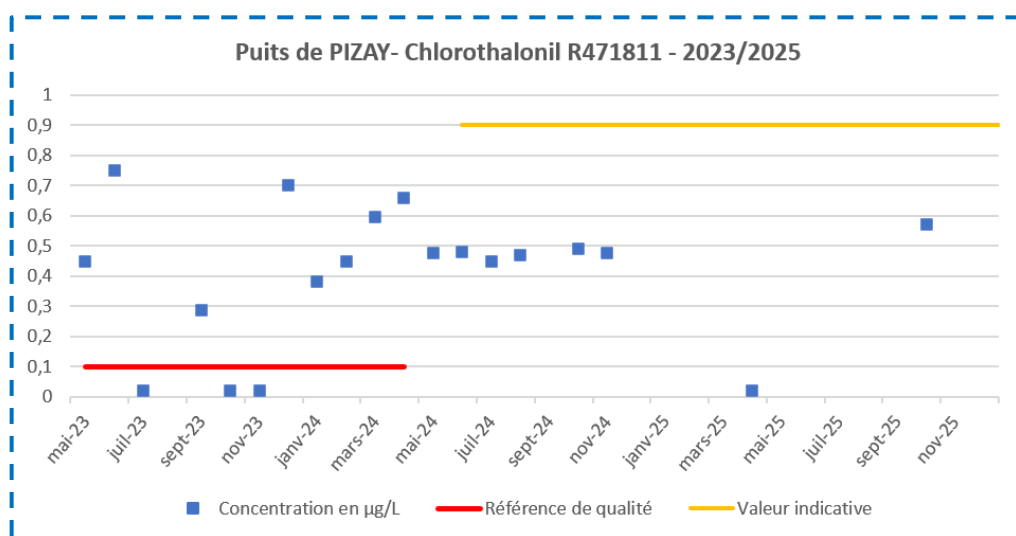
Ce point a été corroboré par l'analyse des pratiques agricoles au droit du bassin d'alimentation du captage. Lors des périodes sèches, l'eau captée est l'eau ancienne provenant de la nappe des cailloutis de la Dombes, en déficit de recharge depuis plusieurs années. En période de pluie, l'eau qui s'infiltre au droit du PPI dans une zone protégée, permet une dilution de l'eau de la nappe des cailloutis et on observe alors une baisse des concentrations en molécules issues des traitements phytosanitaires.

Suite à la détection de l'ESA-Métolachlore (métabolite du S-Métolachlore) en 2021 à des concentrations très largement supérieures au seuil réglementaire de 0.1 µg/L, un suivi renforcé (une analyse par mois) a été mis en place. Ce dernier a été arrêté en 2023 à la suite du classement de ce métabolite comme non pertinent par l'ANSES.



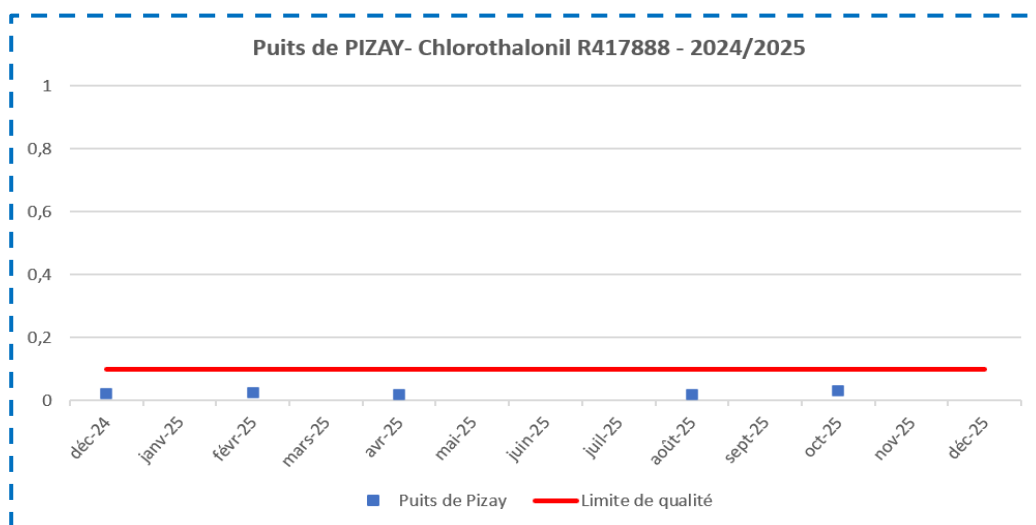
Le métabolite ESA-Métolachlore est toujours détecté en 2025 à une concentration supérieure à la valeur indicative (teneur moyenne de 1.27 µg/L). Il est donc nécessaire de rester vigilant vis-à-vis de cette molécule et de rechercher des solutions correctives vis-à-vis de la qualité de cette ressource (travail sur les pratiques agricoles, interconnexions...).

Le captage de Pizay a été retenu comme un point de prélèvement d'intérêt vis-à-vis de pesticides dans le cadre de la stratégie d'échantillonnage de l'ARS. La campagne exploratoire nationale sur les pesticides et leurs métabolites a mis en évidence courant 2023 un dépassement de la limite de qualité de 0.1µg/L pour le chlorothalonil R471811 au niveau du puits de Pizay (teneur de 0.45 g/L) et dans les eaux distribuées (teneur de 0.35 /L). Les analyses réalisées par la suite ont confirmé la présence de ce métabolite dans la ressource de Pizay ; teneur moyenne qui a conduit à la mise en place d'un suivi analytique renforcé vis-à-vis de cette substance. Ce suivi renforcé a cependant été levé avec le classement du métabolite comme non pertinent à partir de mai 2024.



En 2025, la concentration moyenne en chlorothalonil R471811 est de 0.296 µg/L (0.49 µg/L en 2024).

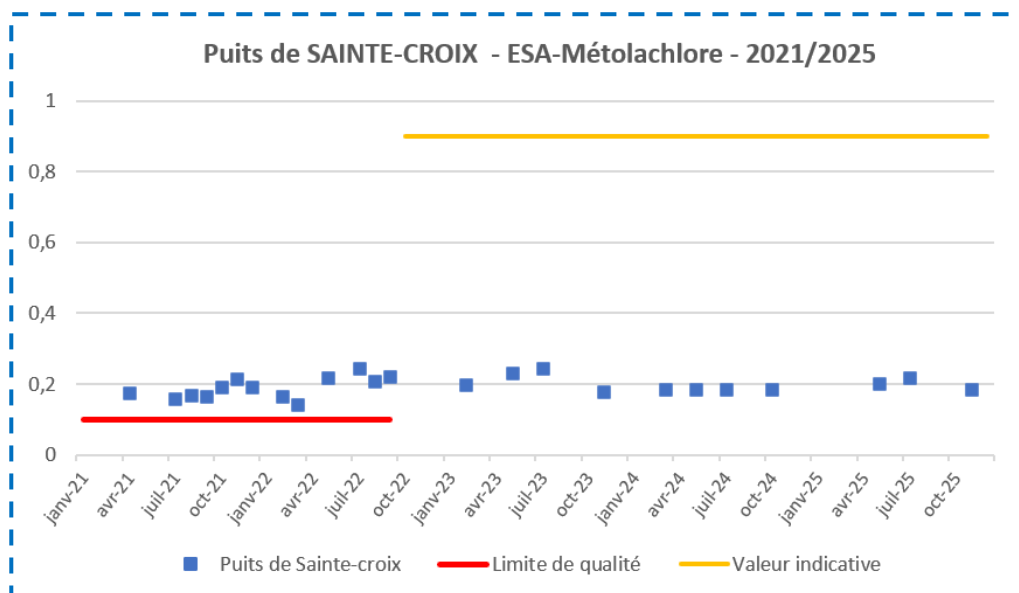
Il est à noter que le **chlorothalonil R417888**, autre métabolite toujours **classé comme pertinent***, a été intégré dans les contrôles de routine depuis janvier 2025. **Aucun dépassement n'est à constater sur 2025, la concentration moyenne en R417888 est de 0.023 g/L.**

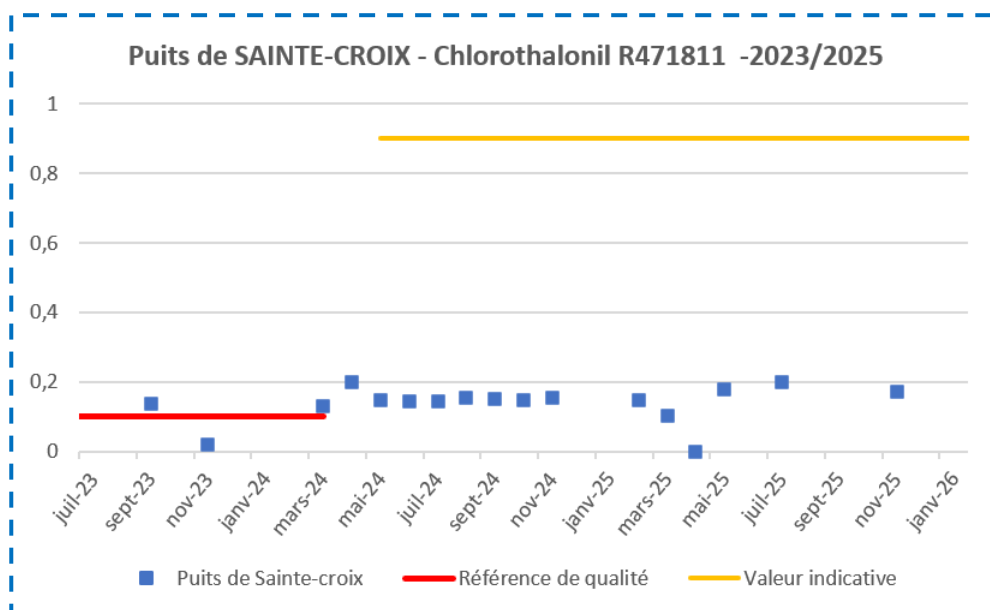


✓ Puits de Sainte-Croix :

La **concentration moyenne en nitrates** mesurée en 2025 au puits de Sainte-Croix est de **21.2 mg /L**. Ce taux reste identique aux concentrations moyennes des années précédentes.

Depuis 2021, le **Métolachlore ESA** est détecté sur le puits de Sainte-Croix mais reste à des concentrations en deçà de la valeur indicative de 0,9µg/L fixée par l'arrêté du 30 décembre 2022. **En 2025, la concentration moyenne est de 0.2 µg/L, elle a légèrement augmenté par rapport à 2024 (0.185µg/L).**





Recherché systématiquement depuis octobre 2023, le **chlorothalonil R471811** (non pertinent) a été détecté au niveau du puits de Sainte-Croix à des **concentrations variant en 2025 de 0.101 à 0,1179 µg/L**. Le **chlorothalonil R177888** (pertinent) n'est quant à lui pas détecté sur le puits de Sainte-Croix.

Cette ressource est sensible aux précipitations et peut présenter des teneurs en turbidité ponctuellement élevées en cas de forts épisodes orageux.

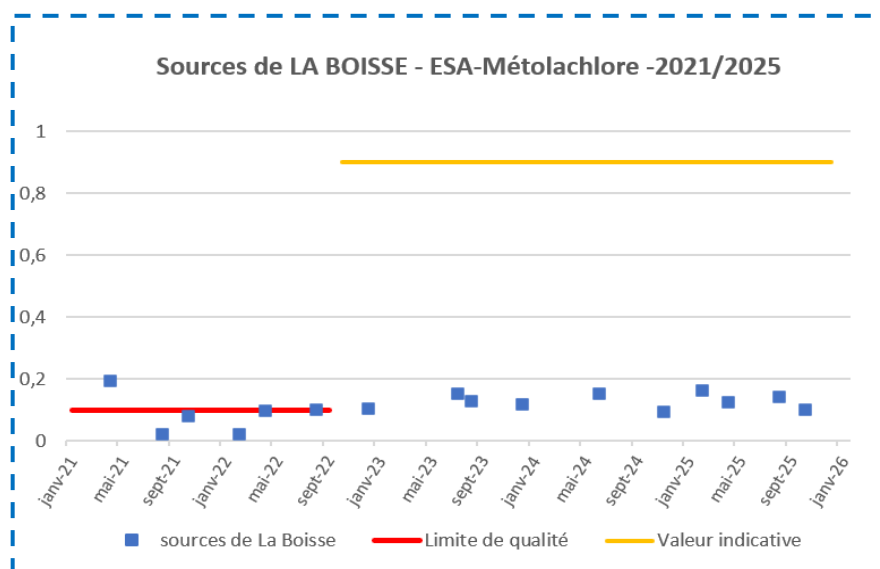
✓ Sources de La Boisse :

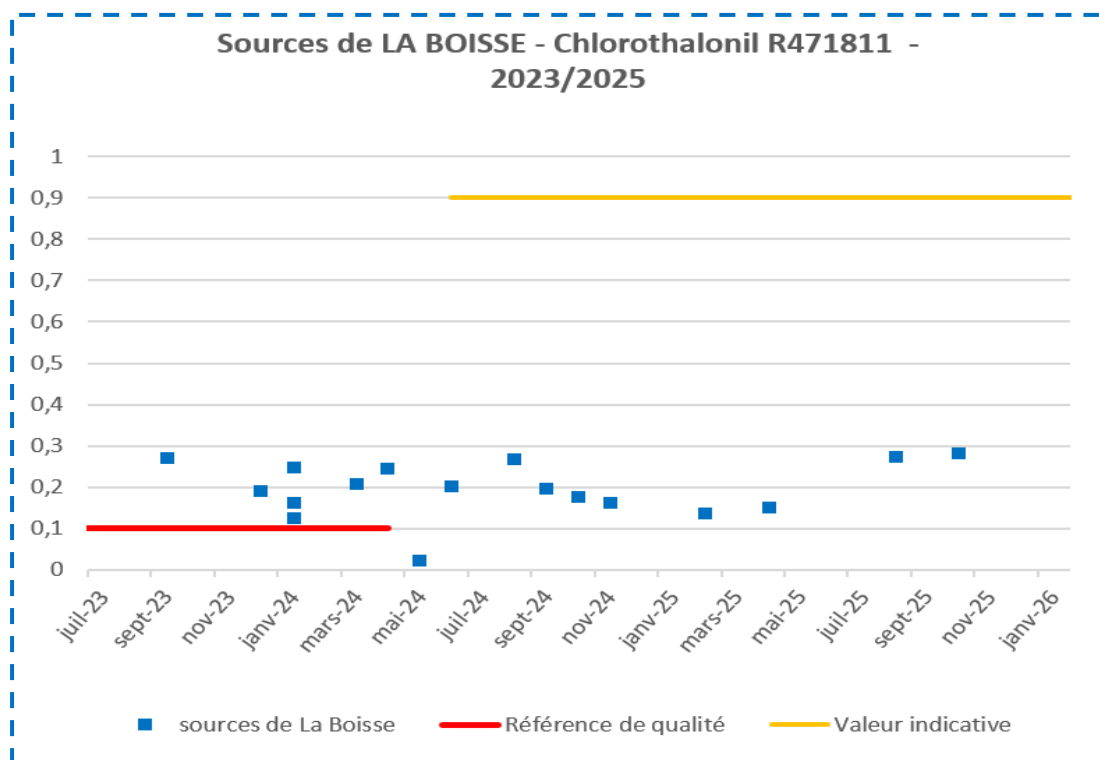
Les concentrations en **nitrate**s sont mesurées une fois tous les deux ans sur les sources. En 2025, les analyses ont concerné la source de Jurieux pour laquelle la **concentration en nitrates était de 32 mg/L**.

La concentration en nitrates sur la source n°3 était de 30 mg/L en 2024, celle de Jurieux était de 25 mg/L en 2023, celle sur la source de Creux Mulet de 23 mg/L en 2022.

On observe quelques variations des concentrations d'une année sur l'autre avec une légère tendance à la hausse.

Aucun dépassement de la valeur indicative de 0.9 µg/L en **ESA-Métolachlore** n'a été constaté en 2023, 2024 et en 2025. La molécule est présente mais a une **concentration comprise entre 0.1 et 0.16 µg/L en 2025**.





Le **chlorothalonil R471811** (non pertinent) est détecté au niveau des sources de la Boisse depuis septembre 2023. La **concentration moyenne sur 2025 est de 0.2 µg/L**.

Le **chlorothalonil R417888 (classé pertinent) n'a pas été détecté** lors des analyses effectuées sur les sources de la Boisse.

Les sources sont très sensibles à la turbidité en période pluvieuse.

Comme Pizay et Sainte-Croix, cette ressource est fragile et l'évolution des concentrations des métabolites est à surveiller.

✓ Source de la Pyre :

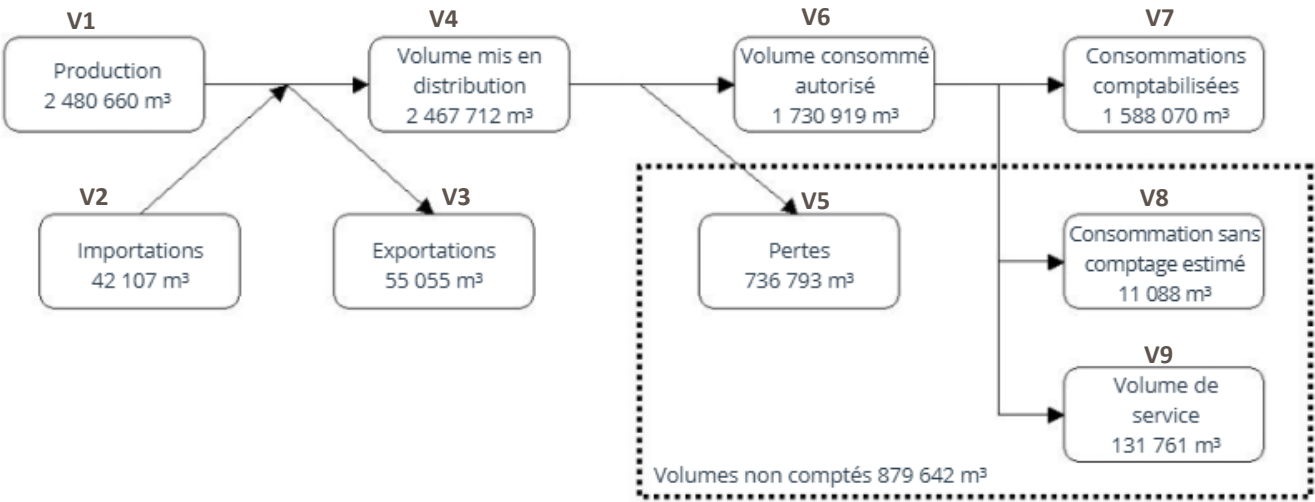
La Source de la Pyre capte les eaux de la nappe des cailloutis de la Dombes.

En 2021, une détection de l'**ESA métolachlore** a été relevée à des seuils supérieurs à la norme ayant conduit à sa mise en sommeil (février 2021 : 0.492 µg/l et décembre 2021 : 0.538 µg/l). Depuis juin 2021, elle n'alimente plus la commune de Béligneux. Les eaux s'écoulent dans le Merdanson à proximité de l'ouvrage et bénéficient au milieu naturel.

Des nouvelles analyses ont été effectuées en 2026 qui mettent en évidence que la ressource de La Pyre est conforme pour une remise en distribution.

06. Eaux traitées

A. Bilan des volumes mis en œuvre dans le cycle de l'eau potable en 2025



Les volumes indiqués correspondent aux volumes relatifs à l'année civile ramenés à 365 jours, conformément à la réglementation.

B. Production



Le traitement des eaux produites consiste uniquement à la chloration des eaux en sortie de production par injection de chlore.

Ressource	Volume produit durant l'exercice 2024 en m³	Volume produit durant l'exercice 2025 en m³	Variation des volumes produits en %	Indice de protection de la ressource exercice 2025
Puits de Chânes	258 020	345 521	33.9	60 %
Source de la Pyre	0	0	0	60 %
Source de Creux Mulet	42 750	65 244	52.6	60 %
Source de La Boisse n° 3	77 804	32 962	-57.6	60 %
Source de Jurieux	42 750	65 244	52.6	60 %
Puits de Pizay	50 146	51 054	1.8	60 %
Puits de Sainte Croix	152 943	171 352	12	60 %
Puits de Balan	1 567 837	1 749 283	11.6	80 %
Total du volume produit (V1)	2 192 231	2 480 660	13.2	74,1 %

C. Achats d'eaux traitées



Fournisseur	Volume acheté durant l'exercice 2024 en m ³	Volume acheté durant l'exercice 2025 en m ³	Variation des volumes achetés en %	Indice de protection de la ressource exercice 2025
SIE Thil-Niévroz	18 390	23 207	26.2	20 %
CCMP (ex SIENEL)	7 882	10 307	30.8	80%
SIEPEL	40 136	8 529	-78.7	85%
Total d'eaux traitées achetées (V2)	66 408	42 043	-39.7	47.89%

La diminution entre 2024 et 2025 du volume acheté au SIEPEL est liée à la fermeture de l'interconnexion par le SIEPEL en raison de travaux.

D. Volumes vendus au cours de l'exercice



Acheteurs	Volumes vendus durant l'exercice 2024 en m ³	Volumes vendus durant l'exercice 2025 en m ³
Abonnés domestiques (1)	9 767	9 883
Total vendu aux abonnés (V7)	1 271 944	1 588 070
Service de SIE Thil-Niévroz (2)	56 363	47 498
Service du SIEPEL	38 317	7 406
Total vendu à d'autres services (V3)	94 680	54 904

- (1) Les abonnés domestiques et assimilés sont ceux redevables à l'Agence de l'eau au titre de la pollution de l'eau d'origine domestique en application de l'article L213-10-3 du Code de l'environnement.
- (2) Dans le cas où la collectivité vend de l'eau traitée à d'autres services d'eau potable.

E. Autres volumes



Les volumes sans comptage correspondent aux volumes utilisés pour les manœuvres incendie, l'arrosage des espaces verts sans compteur, le fonctionnement des fontaines sans compteur ou le lavage de voirie.

Le volume de service comprend entre autres le volume nécessaire aux lavages des réservoirs, aux désinfections après travaux et aux purges et lavages des conduites.

	Exercice 2025 en m ³ /an
Volume consommation sans comptage (V8)	11 088
Volume de service (V9)	131 761

F. Volume consommé autorisé



	Exercice 2025 en m³/an
Volume consommé autorisé (V6)	1 730 919

G. Suivi de la qualité des eaux traitées

Les tableaux suivants récapitulent les analyses réalisées sur les eaux traitées (= eau en production, prélèvements au niveau des réservoirs) dans le cadre du contrôle sanitaire réglementaire et de l'autosurveillance réalisée par l'exploitant pour chaque ouvrage.

RESSOURCE	TYPE D'ANALYSE	NOMBRE D'ANALYSES REALISEES	NOMBRE D'ANALYSES CONFORMES	NOMBRE D'ANALYSES NON CONFORMES	% CONFORMITE
Puits de Balan	Bactériologique	11	11	0	100
	Physico-chimique	12	12	0	100
Puits de Chânes	Bactériologique	3	3	0	100
	Physico-chimique	4	4	0	100
Puits de Pizay	Bactériologique	3	3	0	100
	Physico-chimique	5	5	0	100
Puits de Ste Croix	Bactériologique	5	5	0	100
	Physico-chimique	4	4	0	100
La Boisse Haut Service	Bactériologique	9	9	0	100
	Physico-chimique	7	7	0	100
La Boisse Bas Service	Bactériologique	2	2	0	100
	Physico-chimique	4	4	0	100

L'ensemble des analyses bactériologiques et physico-chimiques réalisées sur les eaux traitées sont conformes à la réglementation en vigueur.

H. Suivi de la qualité des eaux distribuées

Les tableaux suivants récapitulent les analyses réalisées sur les eaux distribuées par UDI dans le cadre du contrôle sanitaire réglementaire et de l'autosurveillance réalisée par l'exploitant pour chaque ouvrage.

UDI	TYPE D'ANALYSE	NOMBRE D'ANALYSES REALISEES	NOMBRE D'ANALYSES CONFORMES	NOMBRE D'ANALYSES NON CONFORMES	% CONFORMITE
BALAN	Bactériologique	32	32	0	100
	Physico-chimique	27	27	0	100
BELIGNEUX	Bactériologique	21	21	0	100
	Physico-chimique	21	21	0	100
LA BOISSE HAUT SERVICE	Bactériologique	8	8	0	100
	Physico-chimique	8	8	0	100
LA BOISSE BAS SERVICE	Bactériologique	12	12	0	100
	Physico-chimique	13	13	0	100
PIZAY	Bactériologique	16	16	0	100
	Physico-chimique	14	14	0	100
SAINTE CROIX	Bactériologique	11	11	0	100
	Physico-chimique	12	12	0	100

TOTAL (données SISPEA, source ARS) :

- **86 analyses bactériologiques => 100 % de conformité**
- **108 analyses physico-chimiques => 100% de conformité**

I. Linéaire de réseaux de desserte (hors branchements)



Le linéaire du réseau de canalisations du service public d'eau potable est de 204 kilomètres au 31/12/2025.



02

TARIFICATION DE L'EAU ET RECETTES DU SERVICE

01. Modalités de tarification



La facture d'eau comporte obligatoirement une part proportionnelle à la consommation de l'abonné, et peut également inclure une part indépendante de la consommation, dite part fixe (abonnement, location compteur, etc.).

Les frais d'accès au service sont de 50 €HT au 01/01/2026.

Tarifs		Au 01/01/2026
Taxes et redevances		
Taxes		
	Taux de TVA ⁽¹⁾	5,5 %
Redevances		
	Protection de la ressource (Agence de l'eau)	0.141€/m ³
	Consommation eau potable (Agence de l'Eau)	0,39 €/m ³
	Performance eau potable (Agence de l'Eau)	0.055 €/m ³

⁽¹⁾ L'assujettissement à la TVA est volontaire pour les communes et EPCI de moins de 3000 habitants, et obligatoire pour les communes et EPCI de plus de 3000 habitants et en cas de délégation de service public.

Tarifs part de la collectivité par commune au 01/01/2026 :

Tarifs	Au 01/01/2026	
	Part fixe en €HT/an	Part variable en €HT/m ³
Balan	28.51	0.68
Béligneux	29.54	0.61
Bressolles	19.6	0.73
Dagneux	23.92	0.65
Montluel (bourg et ZI)	35.28	0.80
La Boisse	22.48	0.70
Pizay	22.48	0.68
Sainte-Croix et Montluel plateau	29.2	0.65

Tarifs part du délégataire au 01/01/2026 :

Tarifs	Au 01/01/2026	
	Part fixe en €HT/an	Part variable en €HT/m ³
Toutes les communes	25.28	0.6577

Les délibérations fixant les différents tarifs et prestations aux abonnés pour l'exercice sont les suivantes :

- Délibération du 04/12/2025 effective à compter du 01/01/2026 fixant les tarifs du service d'eau potable
- Délibération du 06/11/2025 effective à compter du 01/01/2026 fixant le montant de la contre-valeur de redevance performance du service d'eau potable
- Délibération du 04/07/2024 effective à compter du 11/07/2024 fixant les frais d'accès au service

02. Facture d'eau type (D102.0)



Sur les communes de Balan, Béligneux, Bressolles, Dagneux, La Boisse, Montluel, Sainte-Croix et Pizay, les tarifs moyens applicables au 01/01/2026 pour une consommation d'un ménage de référence selon l'INSEE (120 m³/an) sont :

Facture type	Au 01/01/2026 en €
Part de la collectivité (moyenne sur les 8 communes)	
Part fixe annuelle	26
Part proportionnelle	82.5
Montant HT de la facture de 120 m ³ revenant à la collectivité	108.50
Part du délégataire	
Part fixe annuelle	25.28
Part proportionnelle	78.924
Montant HT de la facture de 120 m ³ revenant au délégataire	104.204
Taxes et redevances	
Redevance pour prélèvement sur la ressource en eau (Agence de l'Eau)	16.92
Redevance consommation en eau potable (Agence de l'Eau)	46.8
Redevance performance eau potable (Agence de l'Eau)	6.60
TVA	15.57
Montant des taxes et redevances pour 120 m ³	85.89
Total	298.59
Prix TTC au m ³	2.49

Dans le cas d'un EPCI, le tarif pour chaque commune est :

Commune	Prix au 01/01/2026 en €TTC/m ³
Balan	2,48
Béligneux	2.44
Bressolles	2.48
Dagneux	2.43
La Boisse	2.47
Montluel	2.69
Pizay	2.45
Sainte-Croix	2.48

Les volumes consommés sont relevés avec une fréquence annuelle. La mise en place de la télérelève sur l'ensemble du parc compteur a débuté fin 2024 pour un équipement à 85.4% à fin 2025.

La facturation est effectuée avec une fréquence semestrielle.

03. Recettes



		3CM
Recettes des ventes d'eau	Recettes vente d'eau aux usagers	994 603,84 €
	Recette de vente d'eau en gros	- €
	Recette d'exportation d'eau brute	- €
	Régularisations des ventes d'eau (+/-)	- €
	Total recettes de vente d'eau	994 603,84 €
Autres recettes	Recettes accessoires (travaux ou autres recettes au bordereau pour délégataire selon CAR, subventions pour collectivité, participations*)	177 384,71 €
	Contribution exceptionnelle du budget général	- €
	Autres recettes (loyer antennes)**	23 440,00 €
	Total autres recettes	200 824,71 €
Total des recettes		1 195 428,55 €

*Participation au transfert AEP - commune de Montluel.

** Loyer Totem France (Orange) et Bouygues à Sainte-Croix (réservoir de Château Grillet)

Recettes globales : Total des recettes au 31/12/2025 pour la collectivité : **1 195 428.55 €**.



03

INDICATEURS DE PERFORMANCE

01. Qualité de l'eau (P101.1 et P102.1)



Les valeurs suivantes sont fournies au service par l'Agence régionale de la santé (ARS), et concernent les prélèvements réalisés au robinet (eau distribuée) par elle dans le cadre du contrôle sanitaire défini par le Code de la santé publique (ou ceux réalisés par le service dans le cadre de sa surveillance lorsque celle-ci se substitue au contrôle en question).

Analyses	Nombre de prélèvements réalisés Exercice 2024	Nombre de prélèvements non-conformes Exercice 2024	Nombre de prélèvements réalisés Exercice 2025	Nombre de prélèvements non-conformes Exercice 2025
Microbiologie	91	1	100	0
Paramètres physico-chimiques	124	10	95	0

Le taux de conformité est calculé selon la formule suivante :

$$\text{taux de conformité} = \frac{\text{nombre de prélèvements réalisés} - \text{nombre de prélèvements non conformes}}{\text{nombre de prélèvements réalisés}} * 100$$

Analyses	Taux de conformité Exercice 2024	Taux de conformité Exercice 2025
Microbiologie (P101.1)	98.9 %	100 %
Paramètres physico-chimiques (P102.1)	91.9 %	100 %

02. Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux (P103.2B)



L'indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable a évolué en 2013 (indice modifié par arrêté du 2 décembre 2013). De nouvelles modalités de calcul ayant été définies, les valeurs d'indice affichées à partir de l'exercice 2013 ne doivent pas être comparées à celles des exercices précédents.

L'obtention de 40 points pour les parties A et B ci-dessous est nécessaire pour considérer que le service dispose du descriptif détaillé des ouvrages de distribution d'eau potable mentionné à l'article D 2224-5-1 du code général des collectivités territoriales.

La valeur de cet indice varie entre 0 et 120 (ou 0 et 110 pour les services n'ayant pas la mission de collecte).

La valeur de l'indice est obtenue en faisant la somme des points indiqués dans les parties A, B et C décrites ci-dessous et avec les conditions suivantes :

- Les 30 points d'inventaire des réseaux (partie B) ne sont comptabilisés que si les 15 points des plans de réseaux (partie A) sont acquis.
- Les 75 points des autres éléments de connaissance et de gestion des réseaux (partie C) ne sont comptabilisés que si au moins 40 des 45 points de l'ensemble plans des réseaux et inventaire des réseaux (parties A + B) sont acquis.

	nombre de points	Valeur	points potentiels
PARTIE A : PLAN DES RESEAUX (15 points)			
VP.236 - Existence d'un plan des réseaux mentionnant la localisation des ouvrages principaux (ouvrage de captage, station de traitement, station de pompage, réservoir) et des dispositifs de mesures	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.237 - Existence et mise en œuvre d'une procédure de mise à jour, au moins chaque année, du plan des réseaux pour les extensions, réhabilitations et renouvellements de réseaux (en l'absence de travaux, la mise à jour est considérée comme effectuée)	oui : 5 points non : 0 point	Oui	5
PARTIE B : INVENTAIRE DES RESEAUX (30 points qui ne sont décomptés que si la totalité des points a été obtenue pour la partie A)			
VP.238 - Existence d'un inventaire des réseaux avec mention, pour tous les tronçons représentés sur le plan, du linéaire, de la catégorie de l'ouvrage et de la précision des informations cartographiques	0 à 15 points sous conditions ⁽¹⁾	Oui	14
VP.240 - Intégration, dans la procédure de mise à jour des plans, des informations de l'inventaire des réseaux (pour chaque tronçon : linéaire, diamètre, matériau, date ou période de pose, catégorie d'ouvrage, précision cartographique)		Oui	
VP.239 - Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne les matériaux et diamètres		91%	
VP.241 - Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne la date ou la période de pose	0 à 15 points sous conditions ⁽²⁾	94%	14
PARTIE C : AUTRES ELEMENTS DE CONNAISSANCE ET DE GESTION DES RESEAUX (75 points qui ne sont décomptés que si 40 points au moins ont été obtenus en partie A et B)			
VP.242 - Localisation des ouvrages annexes (vannes de sectionnement, ventouses, purges, PI,...) et des servitudes de réseaux sur le plan des réseaux	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.243 - Inventaire mis à jour, au moins chaque année, des pompes et équipements électromécaniques existants sur les ouvrages de stockage et de distribution (en l'absence de modifications, la mise à jour est considérée comme effectuée)	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.244 - Localisation des branchements sur le plan des réseaux ⁽³⁾	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.245 - Pour chaque branchement, caractéristiques du ou des compteurs d'eau incluant la référence du carnet métrologique et la date de pose du compteur ⁽³⁾	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.246 - Identification des secteurs de recherches de pertes d'eau par les réseaux, date et nature des réparations effectuées	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.247 - Localisation à jour des autres interventions sur le réseau (réparations, purges, travaux de renouvellement, etc.)	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.248 - Existence et mise en œuvre d'un programme pluriannuel de renouvellement des canalisations (programme détaillé assorti d'un estimatif portant sur au moins 3 ans)	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.249 - Existence et mise en œuvre d'une modélisation des réseaux sur au moins la moitié du linéaire de réseaux	oui : 5 points non : 0 point	Oui	5
TOTAL (indicateur P103.2B)	Max potentiel 120	-	118

(1) l'existence de l'inventaire et d'une procédure de mise à jour ainsi qu'une connaissance minimum de 50 % des matériaux et diamètres sont requis pour obtenir les 10 premiers points. Si la connaissance des matériaux et diamètres atteint 60, 70, 80, 90 ou 95%, les points supplémentaires sont respectivement de 1, 2, 3, 4 et 5

(2) l'existence de l'inventaire ainsi qu'une connaissance minimum de 50 % des périodes de pose sont requis pour obtenir les 10 premiers points. Si la connaissance des périodes de pose atteint 60, 70, 80, 90 ou 95%, les points supplémentaires sont respectivement de 1, 2, 3, 4 et 5

(3) non pertinent si le service n'a pas la mission de distribution

03. Indicateurs de performance du réseau

A. Rendement du réseau de distribution (P104.3)



Le rendement du réseau de distribution permet de connaître la part des volumes introduits dans le réseau de distribution qui est consommée ou vendue à un autre service. Sa valeur et son évolution sont le reflet de la politique de lutte contre les pertes d'eau en réseau de distribution.

Le rendement du réseau de distribution se calcul ainsi :

$$\text{rendement du réseau} = \frac{V_6 + V_3}{V_1 + V_2} * 100$$

A titre indicatif, le ratio volume vendu aux abonnés sur volume mis en distribution (appelé également rendement primaire du réseau) vaut :

$$\text{part du volume vendu parmi le volume mis en distribution} = \frac{V_7}{V_4}$$

	Exercice 2024	Exercice 2025
Rendement du réseau	63.7 %	70.7 %
Indice linéaire de consommation (volumes consommés autorisés + volumes exportés journaliers par km de réseau hors branchement) [m³ / jour / km]	18.1	23

Le rendement global sur l'ensemble du territoire de la 3CM (hors Niévroz) est fortement impacté par le mauvais rendement de la principale commune en terme de volume, Montluel. Un plan d'action visant à retrouver le rendement réglementaire a été élaboré. La mise en œuvre des actions a débuté dès 2020, année du transfert de la compétence de distribution de l'eau potable à la 3CM.

Les rendements par secteurs de distribution sont les suivants :

Unités de distribution (UDI)	Rendement du réseau Exercice 2024	Rendement du réseau Exercice 2025
UDI de Balan	59.4 %	70.7 %
UDI de Béligneux	80.6 %	61.4 %
UDI de La Boisse	70.4 %	81.6 %
UDI de Pizay	89.7 %	92.6 %
UDI de la Sereine	79.8 %	81.7 %

Sur l'UDI de Béligneux, la baisse de rendement (par rapport à 2024) s'explique par la détection de grosses fuites dont les réparations sont programmées en 2026. Le rendement sur l'UDI de Balan, bien qu'ayant augmenté depuis 2024 reste peu satisfaisant.

Notre délégataire Eau Potable a été rencontré pour justifier ces résultats.

B. Indice linéaire des volumes non comptés (P105.3)



Cet indicateur permet de connaître, par km de réseau, la part des volumes mise en distribution qui ne fait pas l'objet d'un comptage lors de leur distribution aux abonnés. Sa valeur et son évolution sont le reflet du déploiement de la politique de comptage aux points de livraison des abonnés et de l'efficacité de la gestion du réseau.

$$\text{indice linéaire des volumes non comptés} = \frac{V_4 - V_7}{365 * \text{linéaire du réseau de desserte en km}}$$

Pour l'année 2025, l'indice linéaire des volumes non comptés est de **11.79 m³/j/km**.

C. Indice linéaire de pertes en réseau (P106.3)



Cet indicateur permet de connaître, par km de réseau, la part des volumes mise en distribution qui n'est pas consommée sur le périmètre du service. Sa valeur et son évolution sont le reflet d'une part de la politique de maintenance et de renouvellement du réseau, et d'autre part des actions menées pour lutter contre les volumes détournés et pour améliorer la précision du comptage chez les abonnés.

$$\text{indice linéaire des pertes en réseau} = \frac{V_4 - V_6}{365 * \text{linéaire du réseau de desserte en km}}$$

Pour l'année 2025, l'indice linéaire des pertes est de **9.87 m³/j/km**.

D. Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable (P107.2)



Ce taux est le quotient, exprimé en pourcentage, de la moyenne sur 5 ans du linéaire de réseau renouvelé (par la collectivité et/ou le délégataire) par la longueur du réseau. Le linéaire renouvelé inclut les sections de réseaux remplacées à l'identique ou renforcées ainsi que les sections réhabilitées, mais pas les branchements. Les interventions ponctuelles effectuées pour mettre fin à un incident localisé en un seul point du réseau ne sont pas comptabilisées, même si un élément de canalisation a été remplacé.

Exercice	2021	2022	2023	2024	2025
Linéaire renouvelé en km	0.36	0.89	1.65	0	0.68

Soit un linéaire moyen renouvelé sur la période 2021-2025 de 0.71 km.

Le taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable est de 0.35 % (0.71/204km) sur la période 2021-2025.

04. Indice d'avancement de protection des ressources en eau (P108.3)



La réglementation définit une procédure particulière pour la protection des ressources en eau (captage, forage, etc.). En fonction de l'état d'avancement de la procédure, un indice est déterminé selon le barème suivant :

0%	Aucune action de protection
20%	Études environnementales et hydrogéologiques en cours
40%	Avis de l'hydrogéologue rendu
50%	Dossier déposé en préfecture
60%	Arrêté préfectoral
80%	Arrêté préfectoral complètement mis en œuvre (terrains acquis, servitudes mises en place, travaux terminés, etc.)
100%	Arrêté préfectoral complètement mis en œuvre et mise en place d'une procédure de suivi de son application

En cas d'achats d'eau à d'autres services publics d'eau potable ou de ressources multiples, l'indicateur est établi pour chaque ressource et une valeur globale est calculée en pondérant chaque indicateur par les volumes annuels d'eau produits ou achetés.

Pour l'année 2025, l'indice global d'avancement de protection de la ressource est 73.7 % (74.3 % en 2024), en intégrant l'indice des volumes importés.



04

FINANCEMENT DES INVESTISSEMENTS

01. Branchements en plomb



La législation prévoit l'abaissement progressif de la teneur en plomb dans l'eau distribuée. A partir du 25/12/2013, cette teneur ne devra plus excéder 10 µg/l. Cette faible valeur peut induire une suppression des branchements en plomb.

Branchements	Exercice 2022	Exercice 2023	Exercice 2024	Exercice 2025
Nombre total de branchements plomb	356	330	292	270
Nombre des branchements plomb connus	91	65	27	10
Nombre des branchements plomb non répertoriés	265	265	265	265
Nombre de branchements en plomb modifiés ou supprimés dans l'année	26	38	22	5
Nombre total de branchement plomb restants (en fin d'année)	330	292	270	265
Nombre de branchements en plomb connus restants (en fin d'année)	65	27	5	5
% de branchement en plomb modifiés ou supprimés/nombre total de branchements plomb connus	28%	58 %	81 %	50 %

En 2026, une campagne de recensement des branchements plomb sera menée sur l'ensemble du parc du contrat SOGEDO de Délégation de Service Public afin d'avoir une base de données à jour.

02. Montants financiers



	Exercice 2021	Exercice 2022	Exercice 2023	Exercice 2024	Exercice 2025
Montants financiers HT des travaux engagés pendant le dernier exercice budgétaire	653 260 €	1 231 440 €	798 345, 61 €	168 833.92 €	386 190.45 €
Montants des subventions en €	159 205 €	132 935 €	77 250 €	/	177 384.71 €

03. État de la dette du service



L'état de la dette au 31 décembre 2023 fait apparaître les valeurs suivantes :

		Exercice 2022	Exercice 2023	Exercice 2024	Exercice 2025
Encours de la dette au 31 décembre N (montant restant dû en €)		1 162 437	1 020 153,25	880 727,11	1 739 689,57 €
Montant remboursé durant l'exercice en €	En capital	145 106	142 284, 47	139 426, 14	137 157,58 €
	En intérêts	34 036	31 584,68	28 087,05	24 619,57 €

04. Amortissements



Pour l'année 2025, la dotation aux amortissements a été de 424 383,70 € au titre des travaux et équipements et de 72 910,00 € au titre des subventions (438 988,18,15 € au titre des travaux et équipements et 73 905,00 € au titre des subventions en 2024).

05. Présentation des projets à l'étude en vue d'améliorer la qualité du service à l'usager et les performances environnementales du service



Projets à l'étude	Montants prévisionnels en €
Augmentation de la capacité de production sur le site de Balan – Révision de la DUP	419 000 €HT Travaux en cours
Renouvellement de réseau AEP à Pizay (conjointement à la mise en séparatif). BV1-BV2	13 475 € HT
Sécurisation de l'alimentation en eau potable – AVP global	12 047 000€ HT
Programme d'actions agricoles pour accompagner la transition écologique et préserver les ressources en eau (2026-2028)	360 000 € HT
Plan de Gestion de la Sécurité Sanitaire des Eaux	128 300 € HT sur 5 ans
Etude des travaux de renouvellement de réseaux et branchements d'eau potable du secteur Calice-Albanières à La Boisse et Montluel	18 000€ HT d'études en 2026
Renouvellement des réseaux d'eau potable Passage BIZET et rue des Arnaudières à Montluel	145 390 € HT
Renouvellement du réseau d'eau potable chemin du petit Casset à La Boisse	30 000 € HT
Réseau d'eau potable du chemin du Labour à Bressolles	37 345 € HT
DSP de l'eau : recensement des branchements plomb, renouvellement des branchements, recherche de fuites	DSP de l'eau

06. Présentation des programmes pluriannuels de travaux adoptés par l'assemblée délibérante au cours du dernier exercice



Arrivée au terme du contrat de Prestation de Service de SOGEDO et des 2 DSP de SUEZ à Balan et Béligneux fin juin 2024, la gestion du service de l'eau potable est passée en contrat de Délégation de Service Public depuis le 1^{er} juillet 2024. Le contrat a été attribué à la SOGEDO et arrivera à terme le 31/12/2029. Cette DSP comprend le renouvellement de 400 branchements, prioritairement les branchements plomb. Le programme de renouvellement des réseaux d'eau potable relève de la 3CM durant ce contrat. Le programme de renouvellement est retravaillé avec le délégataire.

Suite à la réalisation du schéma directeur d'eau potable en 2018-2019 dans le cadre de l'étude de transfert de compétence eau potable, un programme pluriannuel d'investissement a été établi sur 10 ans. Il est structuré autour de 4 axes principaux qui sont :

- Travaux de renouvellement du patrimoine (env. 6,6 M€HT) :
 - Renouvellement des réseaux
 - Renouvellement des branchements plomb (*en cours*)
 - Réhabilitation des ouvrages (*réservoir des Entremonts et puits de Balan réalisés en 2021-22*)
- Interconnexion avec le SIEPEL = sécurisation de la ressource en eau potable (env. 3.125 M€HT) (*travaux lancés en octobre 2021 et finalisés en juillet 2022*)
- Sécurisation de la production de Balan (env. 915 000 €HT) – *en cours*
- Renforcement de la capacité de stockage (env. 7,63 M€HT)
- Renforcement des canalisations (env. 1,11 M€HT).

L'ensemble des travaux d'interconnexion, sécurisation de la production, renforcement du stockage et des conduites constitue le projet de structuration des services d'eau potable de la 3CM.

Un avant-projet (98 000€ d'études) a été réalisé en 2023, permettant de définir plus finement le scénario de la structuration, le dimensionnement et le choix des installations.

Il a permis la définition de 5 phases de travaux :

- Phase 1 : équipement du forage F1 (419 000€ HT)
- Phase 2 : Infrastructure globale permettant la sécurisation de PIZAY (6 030 000€ HT)
- Phase 3 : Création d'une seconde cuve aux Entremonts, raccordement de Sainte-Croix, renforcement de Bressolles (4 037 000€ HT).
- Phase 4 : Complément de Béligneux (1 200 000€ HT)
- Phase 5 : Equipement du forage F2 et fin d'équipement de F1 (530 000€)

Les phases 1 et 2 de la structuration est amorcées :

- Etudes en cours pour la révision de la DUP du champ captant à Balan.
- Marchés attribués pour l'équipement et la mise en service du forage F1. Travaux en préparation.
- Démarches engagées en vue de l'acquisition foncière.



05

ACTIONS DE SOLIDARITE ET DE COOPERATION DECENTRALISEE DANS LE DOMAINE DE L'EAU

01. Abandons de créance ou versements à un fonds de solidarité (P109.0)



Cet indicateur a pour objectif de mesurer l'implication sociale du service.

Entrent en ligne de compte :

- les versements effectués par la collectivité au profit d'un fonds créé en application de l'article L261-4 du Code de l'action sociale et des familles (Fonds de Solidarité Logement, par exemple) pour aider les personnes en difficulté,
- les abandons de créance à caractère social, votés au cours de l'année par l'assemblée délibérante de la collectivité (notamment ceux qui sont liés au FSL).

Au cours de l'année 2025, le service a réalisé un **abandon de créance pour surendettement d'un montant de 2 861.09 € TTC.**

En 2025, aucun versement à des fonds de solidarité n'a été réalisé.

02. Opérations de coopération décentralisée (cf. L 1115-1-1 du CGCT)



Peuvent être ici listées les opérations mises en place dans le cadre de l'article L1115-1-1 du Code général des collectivités territoriales, lequel ouvre la possibilité aux collectivités locales de conclure des conventions avec des autorités locales étrangères pour mener des actions de coopération ou d'aide au développement.

Aucune action de coopération décentralisée n'a été mise en place en 2025.



06

TABLEAU RECAPITULATIF DES INDICATEURS

		Exercice 2024	Exercice 2025
	Indicateurs descriptifs des services		
D101.0	Estimation du nombre d'habitants desservis	24 239	24 736
D102.0	Prix TTC du service au m3 pour 120 m3 [€/m³]	2.33	2.49
	Indicateurs de performance		
P101.1	Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne la microbiologie	98.9%	100 %
P102.1	Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne les paramètres physico-chimiques	91.9 %	100 %
P103.2B	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable	115	118
P104.3	Rendement du réseau de distribution	63.7%	70.7 %
P105.3	Indice linéaire des volumes non comptés [m³/km/jour]	11	11.79
P106.3	Indice linéaire de pertes en réseau [m³/km/jour]	10.69	9.87
P107.2	Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable	0.28%	0.35 %
P108.3	Indice d'avancement de la protection de la ressource en eau	74.3%	73.7 %
P109.0	Montant des abandons de créance ou des versements à un fonds de solidarité [€/m³]	0,0008	0.0001

Au 1^{er} janvier 2020, la 3CM a récupéré l'intégralité de la compétence, y compris la distribution sur toutes les communes et la production sur la commune de Béligneux, compétences communales auparavant.



07

OPERATIONS DE MAINTENANCE

01. Nettoyage des réservoirs

Les dates de lavage des réservoirs et suppresseurs sont les suivantes :

RESERVOIR	DATE NETTOYAGE
LA BOISSE Bas Service	13/05/2025
LA BOISSE Haut Service	13/05/2025
STE-CROIX Les Grillets	02/06/2025
BRESSOLLES Surpresseur	07/04/2025
DAGNEUX Les Entremonts	22/05/2025
PIZAY Réservoir	15/05/2025
MONTLUEL La Madone	27/05/2025 (cuve 2) 06/06/2025 (cuve 1)
MONTLUEL Les Ecorchats	15/05/2025
BELIGNEUX Réservoirs de Gramont	18/11/2025

02. Interventions sur les équipements et renouvellement

- **Station de pompage à Chânes :**
 - o Renouvellement d'un sofrel
 - o Renouvellement d'un compteur de production
 - o Remplacement des portes du local d'exploitation et du local chlore
- **Station de pompage de La Pyre :**
 - o Renouvellement d'un chloromètre
- **Surpresseur des Ecorchats :**
 - o Mise en place d'une transmission radio sur le sofrel
- **Station de Ste Croix :**
 - o Renouvellement du compteur de chloration
- **Surpresseur de Bressolles**
 - o Renouvellement de la pompe n°1



08

NOTE D'INFORMATION DE L'AGENCE DE L'EAU RHONE MEDITERRANEE CORSE

ÉDITION 2026

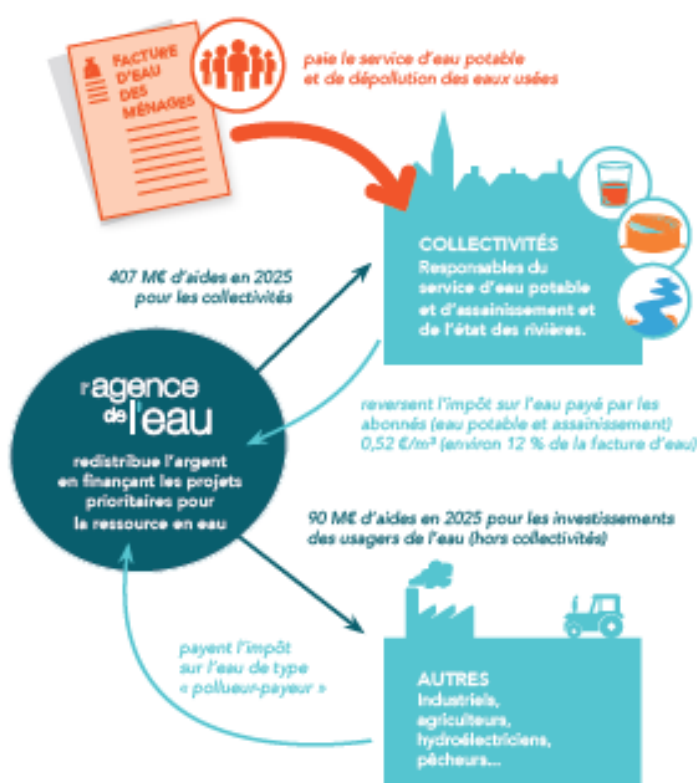
L'AGENCE DE L'EAU RHÔNE MÉDITERRANÉE CORSE VOUS INFORME SUR LA FISCALITÉ DE L'EAU

Le prix moyen de l'eau dans les bassins Rhône-Méditerranée et de Corse est de 4,34 € TTC/m³ et de 4,69 € TTC/m³ en France*. Environ 12 % de la facture d'eau sont constitués de redevances fiscales payées à l'agence de l'eau.

Cet impôt est réinvesti par l'agence pour moderniser et améliorer les stations d'épuration et les réseaux d'assainissement, s'adapter au changement climatique, économiser l'eau, protéger les captages d'eau potable des pollutions par les pesticides et les nitrates, restaurer le fonctionnement naturel des rivières, des zones humides et des milieux marins.

L'agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse est un établissement public de l'État sous tutelle du Ministère de la transition écologique, dédié à la préservation de l'eau.

*Source : estimation de l'agence de l'eau à partir des données Sipea 2024.



**SAUVONS !
L'EAU !**

ACTIONS AIDÉES PAR L'AGENCE DE L'EAU DANS LES BASSINS RHÔNE-MÉDITERRANÉE ET DE CORSE EN 2025

56 % des aides attribuées en 2025 contribuent à l'adaptation des territoires au changement climatique

► Pour organiser la sobriété et économiser l'eau (tous usages)

105 M€ d'aides

Les opérations aidées ont permis d'économiser 23 Mm³ : 9,3 Mm³ pour l'eau potable, 9,8 Mm³ pour l'agriculture et 3,5 Mm³ pour l'industrie et les autres activités économiques. Cela correspond à la consommation annuelle d'une ville de 415 000 habitants. En complément, 12 Mm³ substitués pour soulager les ressources en déséquilibre quantitatif.

► Pour favoriser les dynamiques naturelles des milieux et reconquérir la biodiversité

110 M€ d'aides

108 km de rivières restaurées et 62 seuils et barrages rendus franchissables par les poissons. Les aménagements artificiels des rivières (rectification des cours d'eau, bétonnage des berges, ouvrages en rivière...) empêchent les cours d'eau de bien fonctionner, et les poissons et sédiments de circuler. L'objectif est de redonner aux rivières un fonctionnement plus naturel.

Les aides ont également permis de préserver et restaurer 1617 ha de zones humides.

L'agence intervient également en faveur de la mer Méditerranée. Elle a notamment financé des actions permettant de restaurer les fonctions naturelles des nurseries pour un équivalent de 1340 m de linéaire.

► Pour réduire les pollutions domestiques et gérer à la source les eaux pluviales

195 M€ dont 45 M€ pour les territoires ruraux en vue de rattraper leur retard structurel

22 stations d'épuration, parmi les plus impactantes pour le milieu, mises aux normes.

160 ha désimperméabilisés pour déconnecter les eaux pluviales et permettre à l'eau de s'infiltrer (40,5 M€ d'aides).

► Pour réduire les pollutions d'origine industrielle

6,1 M€

615 kg de micropolluants supprimés dans les émissions industrielles.

Au total, 47 M€ d'aides attribuées aux industriels et autres activités économiques (réduction des pollutions, économies d'eau, aides en faveur des milieux...)

► Pour réduire les pollutions par les pesticides et les nitrates

17,8 M€ pour soutenir le changement de pratiques permettant de réduire l'usage, l'impact et le transfert des intrants

Au total, 47 M€ d'aides attribuées à la profession agricole (réduction des pollutions, économies d'eau, mesures agro-environnementales et climatiques...).

► Pour gérer durablement la ressource et l'alimentation en eau potable

112 M€ dont 60 M€ pour les territoires ruraux en vue de rattraper leur retard structurel

4 nouveaux captages prioritaires du SDAGE Rhône-Méditerranée ont engagé un plan d'action qui prévoit des changements de pratiques agricoles pour réduire l'utilisation des pesticides et des fertilisants. Éviter la pollution des captages par les pesticides permet d'économiser les surcoûts pour rendre potable une eau polluée.

► Pour accompagner la mise en œuvre de la politique de l'eau

22 M€ pour accompagner la mise en œuvre de la politique de l'eau : animation des politiques de l'eau, études générales, suivi et surveillance des eaux, communication, sensibilisation et éducation aux enjeux de l'eau à l'environnement

► Pour soutenir des actions de coopération à l'international

6,2 M€ pour permettre de développer l'accès à l'eau potable et l'assainissement dans les pays en développement

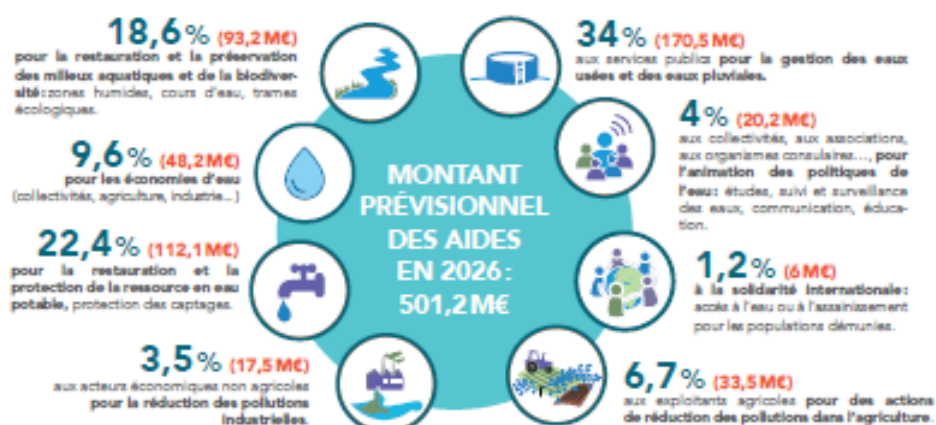
L'AGENCE DE L'EAU VOUS INFORME SUR LA FISCALITÉ DE L'EAU

2026

Pour les ménages, les redevances (sur l'eau potable et l'assainissement collectif) représentent environ 12 % de la facture d'eau. Un ménage de 3-4 personnes, consommant 120 m³/an, dépense en moyenne 44 € par mois pour son alimentation en eau potable, dont 5,1 € par mois pour les redevances.



Ces recettes contribuent au financement de l'Office français de la biodiversité (OFB) (108 M€), à la mesure de la qualité des milieux aquatiques (10 M€) et à l'accompagnement des projets sous forme d'aides.

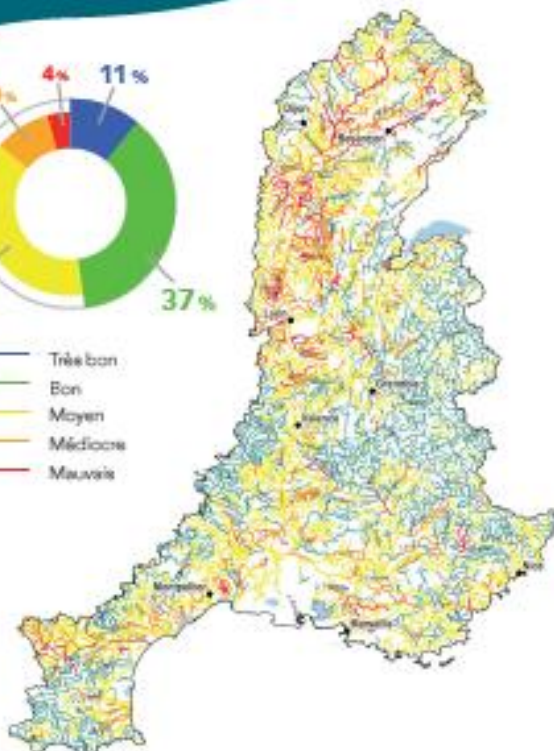


QUALITÉ DES EAUX

État écologique des cours d'eau
Données État des lieux 2025



— Très bon
— Bon
— Moyen
— Médiocre
— Mauvais



La moitié des cours d'eau du bassin Rhône-Méditerranée est en bon état écologique.

L'amélioration de la qualité écologique des cours d'eau reflète une baisse très nette de la pollution d'origine domestique et industrielle. Cette amélioration est le fruit de la mise aux normes de la quasi-totalité des stations d'épuration de nos bassins, ainsi que de l'évolution de la réglementation qui interdit l'usage de certains micropolluants, notamment les plus toxiques.

Les nombreux travaux visant à rétablir la continuité des cours d'eau, à leur rendre leur naturalité, ont également permis une évolution positive de la faune et la flore peuplant ces milieux.

Pour les masses d'eau n'ayant pas encore atteint le bon état, les principales causes de dégradation de la qualité des cours d'eau restent l'artificialisation de leur lit, les seuils et barrages qui barrent les cours d'eau, les pollutions par les pesticides et les rejets de substances toxiques, ainsi que les prélèvements d'eau excessifs, notamment dans un contexte de changement climatique.

Le bassin de Corse est relativement épargné par ces pressions.

91 % de ses rivières sont en bon état. Toutefois, un accroissement de la pression sur la ressource en eau est constaté.



La qualité des rivières sur smartphone et tablette



Appli qualité rivière

Découvrez l'état de santé des rivières en France avec l'application mobile de l'agence de l'eau.

Bassin Rhône-Méditerranée

- > 16 millions d'habitants
- > 20 % du territoire français
- > 20 % de l'activité agricole et industrielle
- > 40 % de l'activité touristique
- > 11 000 cours d'eau de plus de 2 km

Bassin de Corse

- > 338 000 habitants permanents
- > 3,5 millions de touristes chaque année
- > 3 000 km de cours d'eau
- > 1 000 km de côtes



AGENCE DE L'EAU
RHÔNE MÉDITERRANÉE CORSE
2-4, allée de Lodi 69363 Lyon Cedex 07
Tél. : 04 72 71 26 00
www.eaurmc.fr - www.sauvonsleau.fr

@sauvonsleaufr
Agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse

